



Commissariat général aux  
réfugiés et aux apatrides

# Rapport annuel

2022



# Rapport annuel 2022

**Rapport annuel sur la  
situation en matière  
d'asile en Belgique**



# Rapport annuel 2022



Commissariat général aux  
réfugiés et aux apatrides

Rapport annuel achevé en octobre 2023

© Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA), 2022-2023

Tous droits réservés - Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit, électroniquement, mécaniquement ou par photocopie, microfilm ou par tout autre moyen, sans l'autorisation écrite préalable de l'éditeur.

**Editeur responsable :**

Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides  
Sophie Van Balberghe, Commissaire générale  
Rue Ernest Blerot 39, 1070 BRUXELLES

[cgra.info@ibz.fgov.be](mailto:cgra.info@ibz.fgov.be)

**Coordination générale et rédaction finale :**

Olivier Brasseur, Stefaan Moens.

**Contribution à la rédaction des textes :**

Sophie Van Balberghe, Olivier Brasseur, Stefaan Moens, Hannah De Vreese, Anne Pierson, Geert Beirnaert, Ewout Adriaens, Veerle Heiremans, Jan Donvil, Hanne Geuens, Geert Breckpot, Anja De Wilde, Eef Maes, Ann-Sophie Poulain, Geert Pauwels, Lore Hens, Dorien Wijnendaele, Joris Van Droogenbroeck, Cécile Van Bastelaer, Griet Sannen.

**Données chiffrées :**

Stefaan Moens, Peter Van Costenoble.

**Traduction :**

Andy De Staercke, Caroline Pelzer, Ann Van Hoorde, Thierry Bois D'Enghien, Hans Hoebeke.

**Conception graphique :**

Wim De Graeve.

**Dépôt légal :** D/2022/11542/1





# Table des matières

<b>1 Demandes de protection internationale en Belgique</b> .....	<b>5</b>
1.1 Forte augmentation du nombre de demandeurs.....	5
1.2 Nombre de demandes ultérieures .....	7
1.3 Principaux pays d'origine .....	8
1.4 Proportion hommes-femmes .....	10
1.5 Mineurs étrangers non accompagnés (MENA) .....	11
<b>2 Protection en Belgique</b> .....	<b>13</b>
2.1 Augmentation du nombre de décisions .....	13
2.2 Taux de protection.....	14
2.3 Principaux pays d'origine en ce qui concerne l'octroi d'un statut de protection internationale.....	18
2.4 Proportion hommes-femmes en ce qui concerne le statut de protection .....	18
2.5 Décisions relatives à des mineurs étrangers non accompagnés (MENA) .....	20
<b>3 Légère augmentation de la réserve de travail</b> .....	<b>22</b>
3.1 Renforcement des effectifs.....	22
3.2 Actions spéciales .....	23
<b>4 Le trajet de formation</b> .....	<b>25</b>
4.1 Interview : Propos d'un formateur .....	25
<b>5 Un survol de l'année</b> .....	<b>27</b>
<b>6 Coup de projecteur : les missions fact-finding du Cedoca</b> .....	<b>35</b>
<b>7 Le volet international</b> .....	<b>36</b>
7.1 Coup de projecteur sur l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (EUAA).....	36
7.2 Réinstallation .....	38
7.3 Corridor humanitaire .....	39
<b>8 HRM : le bien-être du personnel au CGRA</b> .....	<b>39</b>
8.1 Bien-être psychosocial au travail .....	39
8.2 Personnel .....	40
<b>9 Budget</b> .....	<b>40</b>

# Avant-propos de la Commissaire générale

## Le défi reste considérable

En 2022, le nombre de demandes de protection internationale a augmenté de 42% par rapport à l'année précédente, ce qui a causé une pression énorme sur toute la chaîne de l'asile, y compris le CGRA. Même si nous sommes parvenus à prendre plus de décisions qu'en 2021, la réserve de travail s'est accrue en 2022. Et avec un taux de protection de 43%, il apparaît clairement que de nombreuses personnes ont besoin d'une protection internationale.

Le CGRA a pris une série de mesures en interne pour augmenter l'efficacité et a reçu du personnel en renfort. Compte tenu de l'afflux persistant de demandeurs, dont un nombre important à la suite d'une migration secondaire, ces mesures n'ont pas permis de résorber l'arriéré. Les nouvelles mesures et les nouveaux processus de travail introduits en 2023 vont dans la bonne direction.

La pression sur la chaîne de l'asile persistera encore un certain temps. Je veillerai à maintenir l'organisation sur sa lancée, car le cap déjà pris est le bon. Les mesures supplémentaires prises en 2023 commenceront à produire des effets positifs en 2024.

Le recrutement et la formation de nouveaux collaborateurs demande du temps. L'arrivée d'un nombre important de nouvelles recrues ajoute à la pression sur les autres collaborateurs. Le temps consacré aux formations ne peut être consacré à d'autres tâches. En 2022 a été entamée une réflexion sur les possibilités de former les nouveaux collaborateurs dans une structure distincte au sein du CGRA. Cette réflexion a abouti en 2023 à la création d'une cellule dédiée à la formation.

La pression sur notre organisation reste élevée. Et non seulement sur l'organisation mais aussi sur les collaborateurs. En tant que commissaire générale, je veillerai à ce que le renforcement de l'efficacité et le maintien de la qualité aillent de pair avec le bien-être de nos collaborateurs. Je terminerai donc cet avant-propos en leur adressant tous mes remerciements. C'est grâce à eux que jour après jour, dans des conditions difficiles, nous parvenons à assurer notre mission, qui est d'offrir une protection à ceux qui en ont besoin.



**Sophie Van Balberghe**, Commissaire générale aux réfugiés et aux apatrides.



# 1 Demandes de protection internationale en Belgique

## 1.1 Forte augmentation du nombre de demandeurs

En 2022, **36.871 personnes ont introduit une demande de protection internationale** auprès de l'Office des étrangers (OE) ; 78 d'entre elles sont arrivées en Belgique dans le cadre de la réinstallation.

Ce chiffre est bien plus élevé qu'en 2021, lorsque 25.971 personnes avaient introduit une demande. Il s'agit d'une **augmentation de 42%**. Il faut remonter à 2015 pour trouver un nombre supérieur de demandeurs.

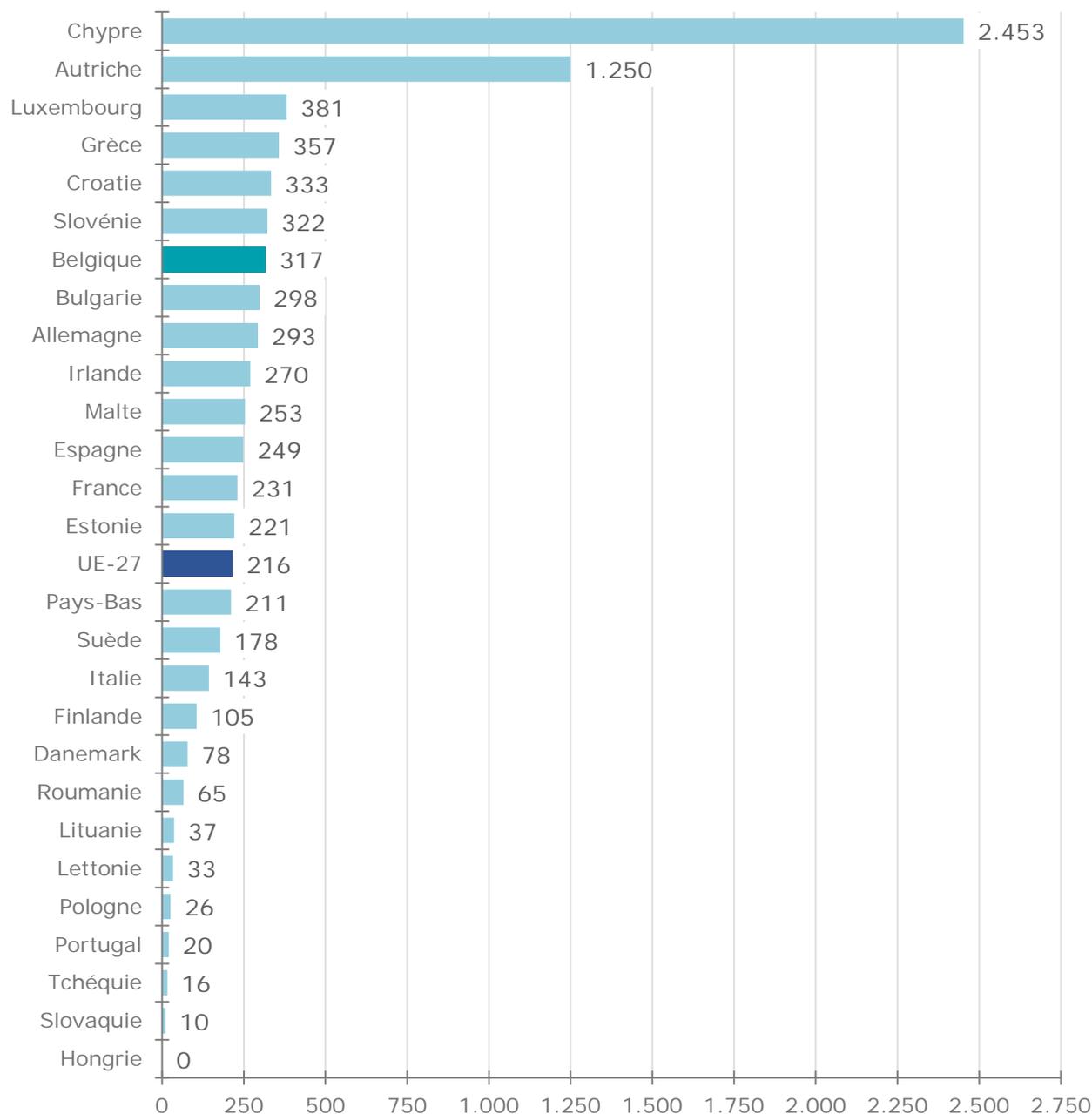
**Graphique 1 :** Évolution du nombre de personnes ayant demandé une protection internationale (première demande ou demande ultérieure) / 2015-2022 - source Office des étrangers.



Il ressort de données fournies par Eurostat qu'un total de 966.080 personnes ont introduit en 2022 une demande de protection internationale dans les 27 États membres de l'UE, ce qui représente une **augmentation de 52,7%** par rapport à 2021.

En proportion du nombre d'habitants, Chypre, l'Autriche et le Grand-Duché de Luxembourg sont les États membres qui enregistrent le plus grand nombre de demandeurs de protection internationale. La Belgique occupe la septième place. Il est à noter que la migration secondaire au sein de l'Europe (de personnes avec ou sans statut de protection) reste élevée. La Belgique reste clairement l'un des principaux pays de destination au sein de l'UE. Plusieurs pays classés au-dessus de la Belgique sont en fait d'importants pays de transit, comme la Grèce, la Croatie et la Slovaquie.

**Graphique 2 :** Nombre de demandeurs de protection internationale dans l'UE par 100.000 habitants / 2022 - source Eurostat.

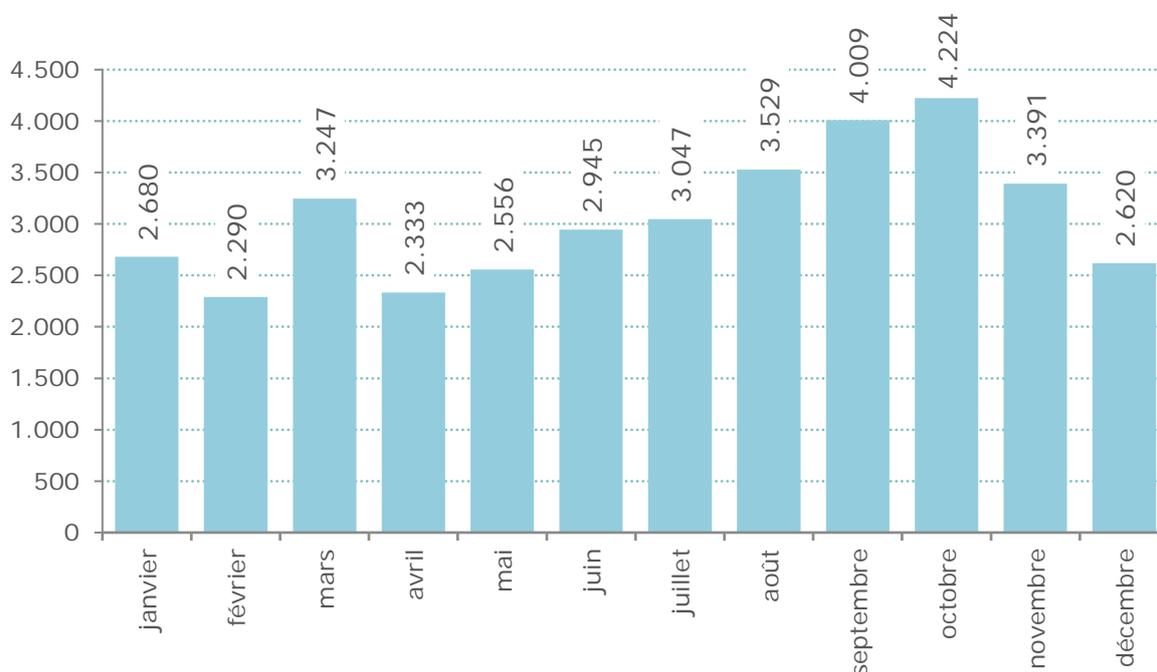


En 2022, la Belgique a enregistré une **moyenne de 3.073 demandeurs par mois**, contre 2.164 en 2021 et 1.409 en 2020.

Les mois de septembre et d'octobre ont chacun totalisé plus de 4.000 demandeurs. Il faut remonter à l'automne 2015 pour trouver des chiffres aussi élevés.



**Graphique 3 :** Évolution mensuelle du nombre de personnes ayant introduit une demande de protection internationale (première demande ou demande ultérieure) / 2022 - source Office des étrangers.



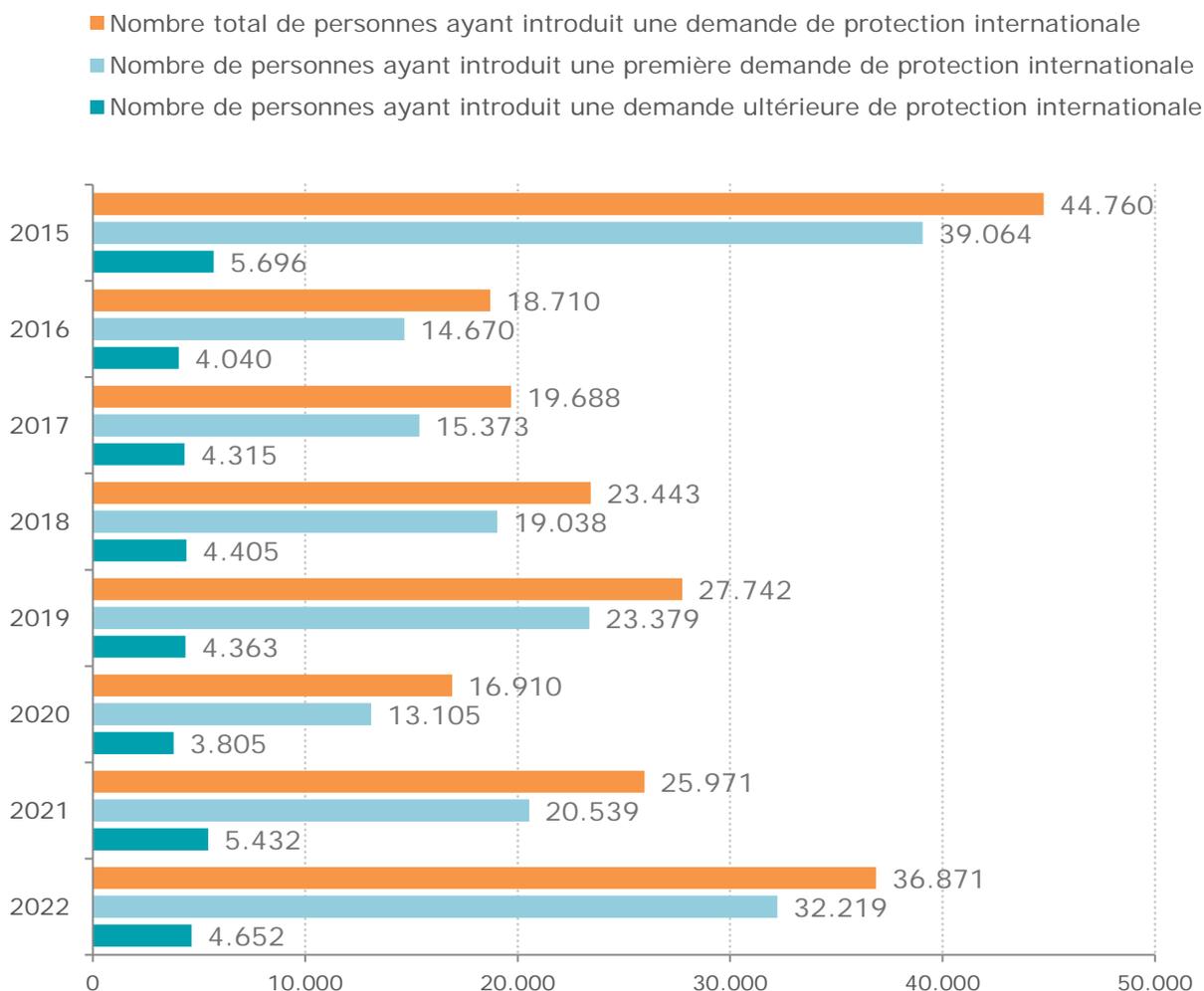
## 1.2 Nombre de demandes ultérieures

En 2022, **4.652 personnes ont introduit une demande ultérieure** de protection internationale. En termes de pourcentage, la proportion de demandes ultérieures par rapport au nombre total des demandes a diminué par rapport à l'année précédente (12,6% en 2022, contre 20,9% en 2021), ce qui s'explique surtout par la forte augmentation des premières demandes. Il est à noter que pour certains pays du top 20, comme l'Iran (38,1%) et l'Irak (45,1%), la proportion de demandes ultérieures reste très élevée.



© CGRA-CGVs, image issue de la vidéo [www.asylumbelgium.be](http://www.asylumbelgium.be). 📍 lieu : CGRA-CGVs, Bruxelles.

**Graphique 4 :** Évolution du nombre de personnes ayant introduit une première demande ou une demande ultérieure de protection internationale / 2015-2022 - source Office des étrangers.



### 1.3 Principaux pays d'origine

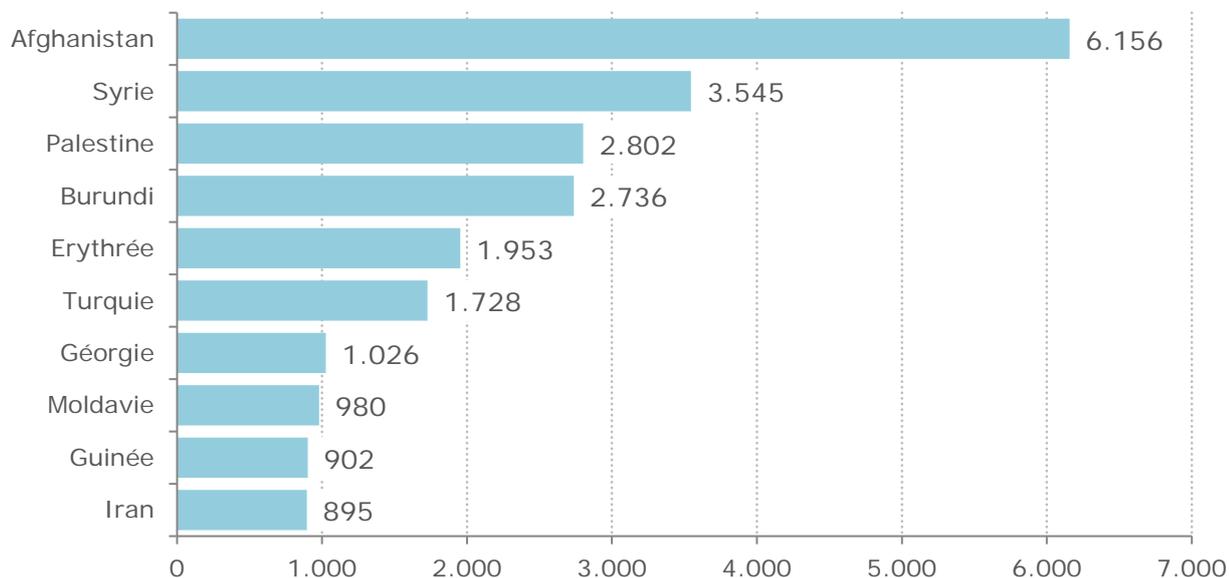
En 2022, les **principaux pays d'origine** des demandeurs de protection internationale étaient l'**Afghanistan**, la **Syrie**, la **Palestine**, le **Burundi** et l'**Erythrée**.

L'**Afghanistan** vient en tête, avec 6.156 demandeurs en 2022, dont 394 ont introduit une demande ultérieure (6,4%).

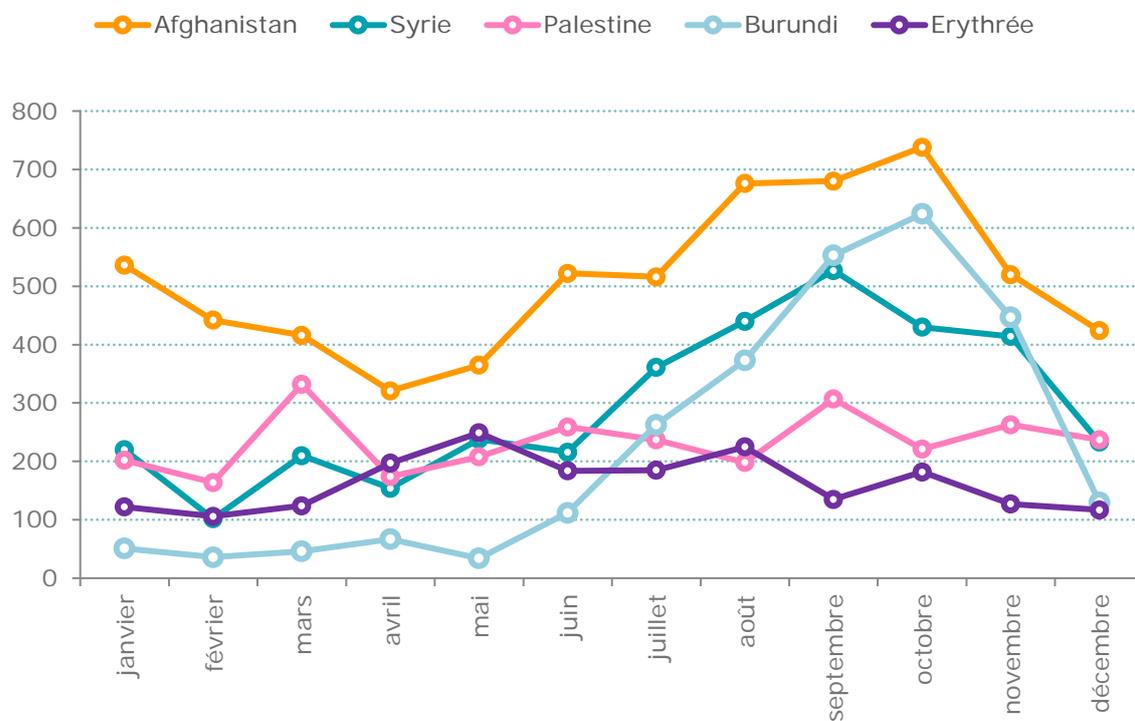
La **Syrie** se place en deuxième position avec 3.545 demandeurs, suivi par la **Palestine**, qui vient en troisième position avec 2.802 demandeurs. Le **Burundi** se situe à la quatrième place (2.736 demandeurs), suivi de l'**Erythrée** (1.953 demandeurs).



**Graphique 5 :** Top 10 des pays d'origine en nombre de demandeurs de protection internationale (première demande ou demande ultérieure) / 2022 - source Office des étrangers.



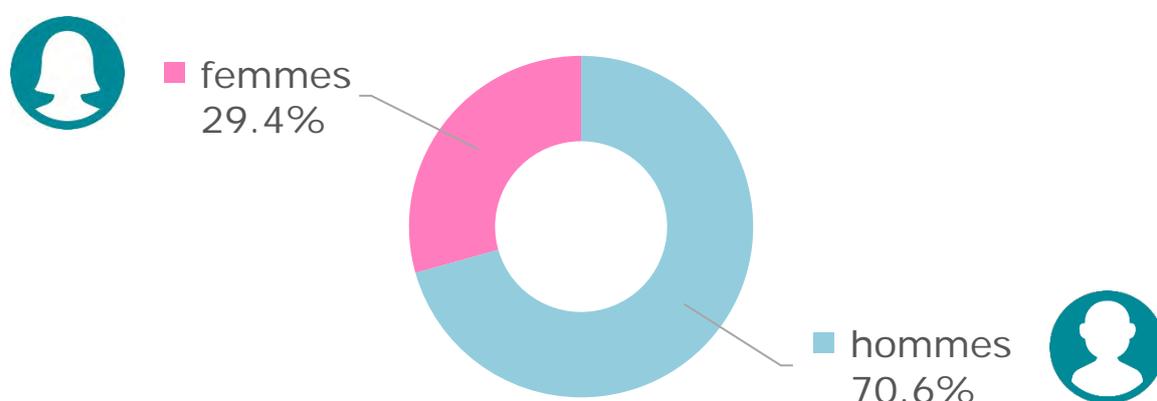
**Graphique 6 :** Top 5 des pays d'origine : évolution mensuelle du nombre de demandeurs de protection internationale / 2022 - source Office des étrangers.



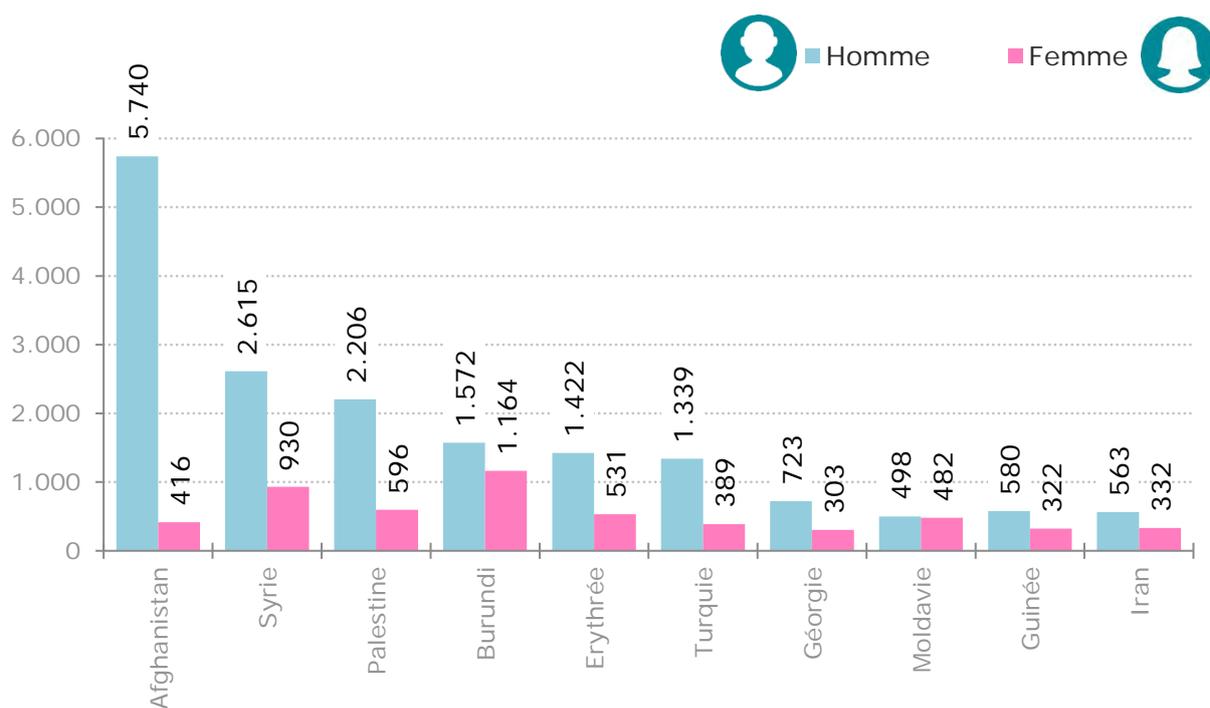
## 1.4 Proportion hommes-femmes

En 2022, **70,6%** des demandeurs étaient des **hommes**, contre **29,4%** de **femmes**. La proportion de demandeurs masculins était particulièrement élevée chez les ressortissants afghans (93,2%). Pour la Palestine (78,7%) et la Turquie (77,5%) également, la proportion de demandeurs masculins était nettement supérieure à la moyenne. D'autres pays présentent une proportion plus équilibrée (Burundi : 57,5 %, et Moldavie : 50,8%).

**Graphique 7 :** Proportion hommes-femmes chez les demandeurs de protection internationale / 2022  
- source Office des étrangers.



**Graphique 8 :** Top 10 des pays d'origine : proportion hommes-femmes / 2022 - source Office des étrangers.





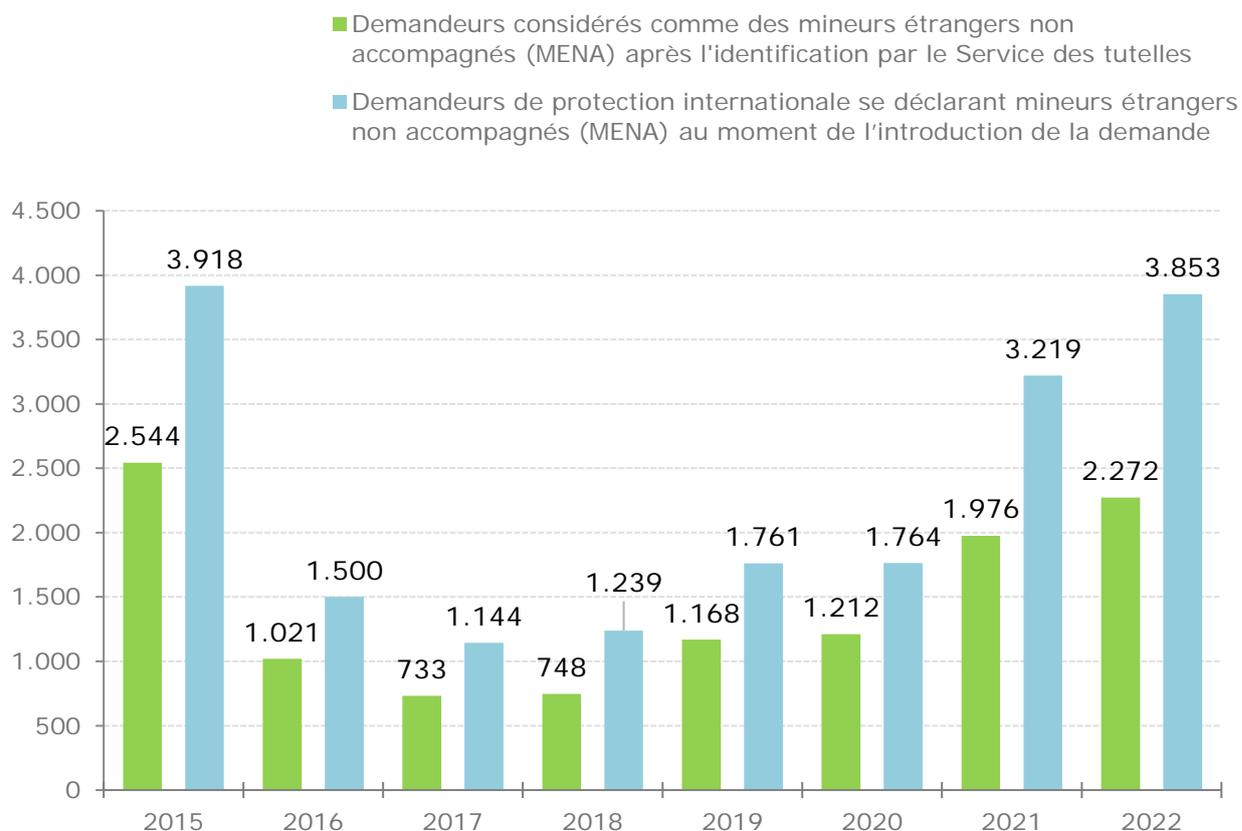
## 1.5 Mineurs étrangers non accompagnés (MENA)

En 2022, l'OE a enregistré **3.853 demandeurs** de protection internationale qui ont déclaré être des **mineurs étrangers non accompagnés (MENA)**, soit 19,7% de plus qu'en 2021. Après identification par le service des Tutelles du SPF Justice, qui comprend un examen de détermination de l'âge en cas de doute, 2.394 d'entre eux ont été considérés comme étant effectivement mineurs.

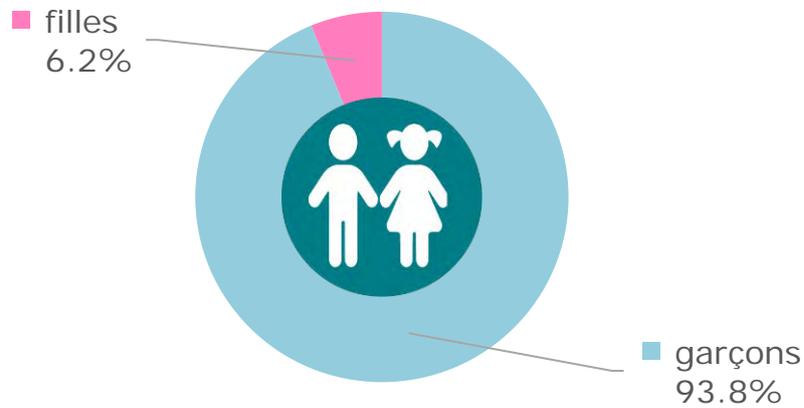
### Près des deux tiers des MENA déclarés viennent d'Afghanistan

Les [chiffres d'Eurostat](#) montrent qu'en chiffres absolus, la Belgique compte le plus grand nombre de MENA déclarés, après l'Autriche, l'Allemagne et les Pays-Bas. 93,8% des MENA déclarés en Belgique sont des garçons et 63,7% des MENA déclarés sont des Afghans.

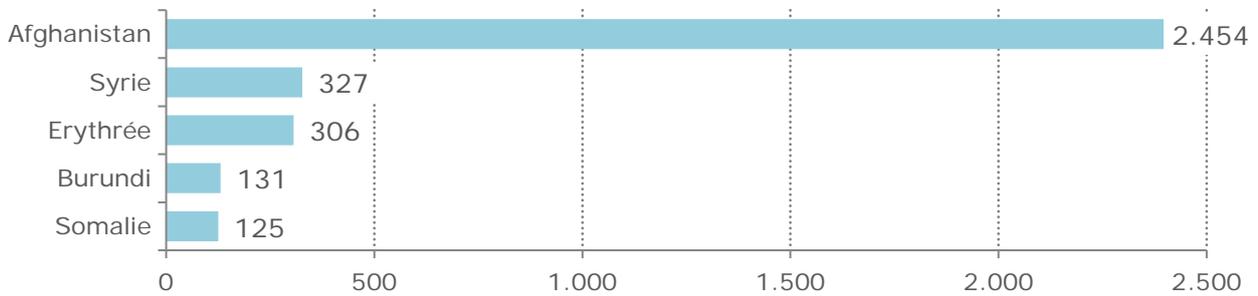
**Graphique 9 :** Évolution du nombre de demandes de protection internationale émanant de mineurs étrangers non accompagnés / 2015-2022 - source Office des étrangers.



**Graphique 10 :** Proportion garçons-filles parmi les demandeurs déclarant être des mineurs étrangers non accompagnés (MENA) au moment de l'introduction de la demande / 2022 - source Office des étrangers.



**Graphique 11 :** Top 5 des pays d'origine des demandeurs déclarant être des mineurs étrangers non accompagnés (MENA) au moment de l'introduction de la demande / 2022 - source Office des étrangers.



© CGRA-CGVS, image issue de la vidéo [www.asylumbelgium.be](http://www.asylumbelgium.be). 📍 lieu : Office des étrangers, Bruxelles.



## 2 Protection en Belgique

### 2.1 Augmentation du nombre de décisions

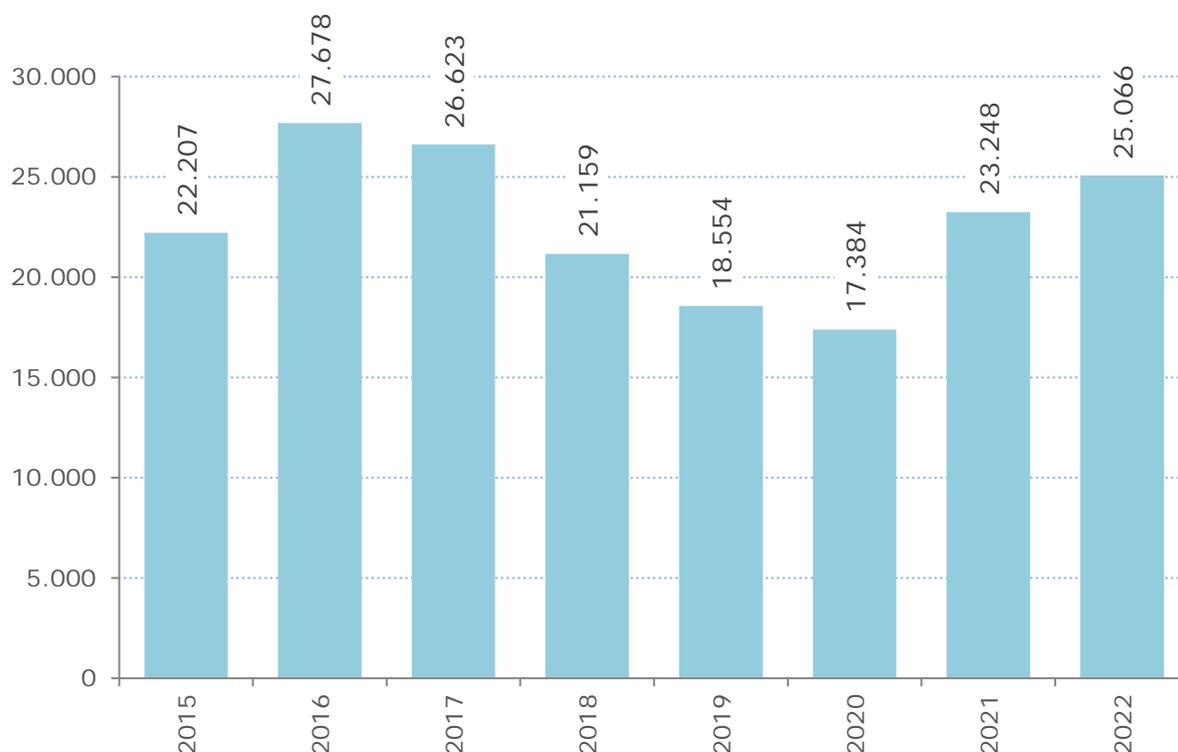
En 2022, le CGRA a pris **20.514** décisions pour un total de **25.066** personnes, soit une **augmentation de 10,8%** par rapport à 2021.

En 2022, le CGRA a accordé le statut de réfugié dans 8.098 dossiers (représentant 10.632 personnes). Le statut de protection subsidiaire a été accordé dans 366 dossiers (représentant 429 personnes).

**Tableau 1** : Décisions du CGRA (personnes et dossiers) / 2022 - source CGRA.

Décisions	Nombre de personnes	%	Nombre de dossiers	%
Reconnaissance du statut de réfugié	10.632	42.4%	8.098	39.5%
Octroi du statut de protection subsidiaire	429	1.7%	366	1.8%
Demande recevable	844	3.4%	721	3.5%
Demande irrecevable	4.253	17.0%	3.670	17.9%
Demande manifestement infondée	1.046	4.2%	719	3.5%
Refus du statut de réfugié et refus du statut de protection subsidiaire	6.669	26.6%	5.899	28.8%
Exclusion du statut de réfugié et/ou exclusion du statut de protection subsidiaire	45	0.2%	45	0.2%
Clôture de l'examen de la demande	1.028	4.1%	890	4.3%
Retrait du statut de réfugié ou du statut de protection subsidiaire	76	0.3%	70	0.3%
Abrogation du statut de réfugié ou du statut de protection subsidiaire	44	0.2%	36	0.2%
<b>Total</b>	<b>25.066</b>	<b>100.0%</b>	<b>20.514</b>	<b>100.0%</b>

**Graphique 12 :** Évolution du nombre de décisions du CGRA (personnes) / 2015-2022 - source CGRA.



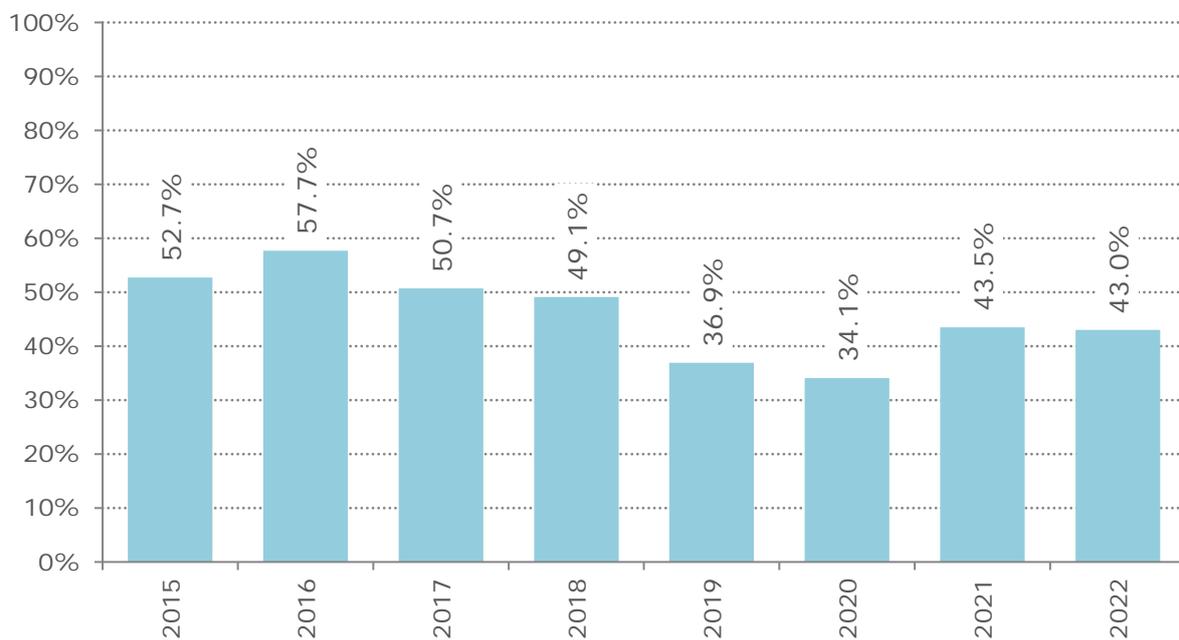
## 2.2 Taux de protection

En 2022, le taux de protection s'élevait à **43%**. Dans 41,1 % des cas, il s'agissait d'une reconnaissance du statut de réfugié et dans 1,9% des cas, d'un octroi du statut de protection subsidiaire. Le taux de protection en 2022 est resté stable par rapport à 2021 (43% contre 43,5%).

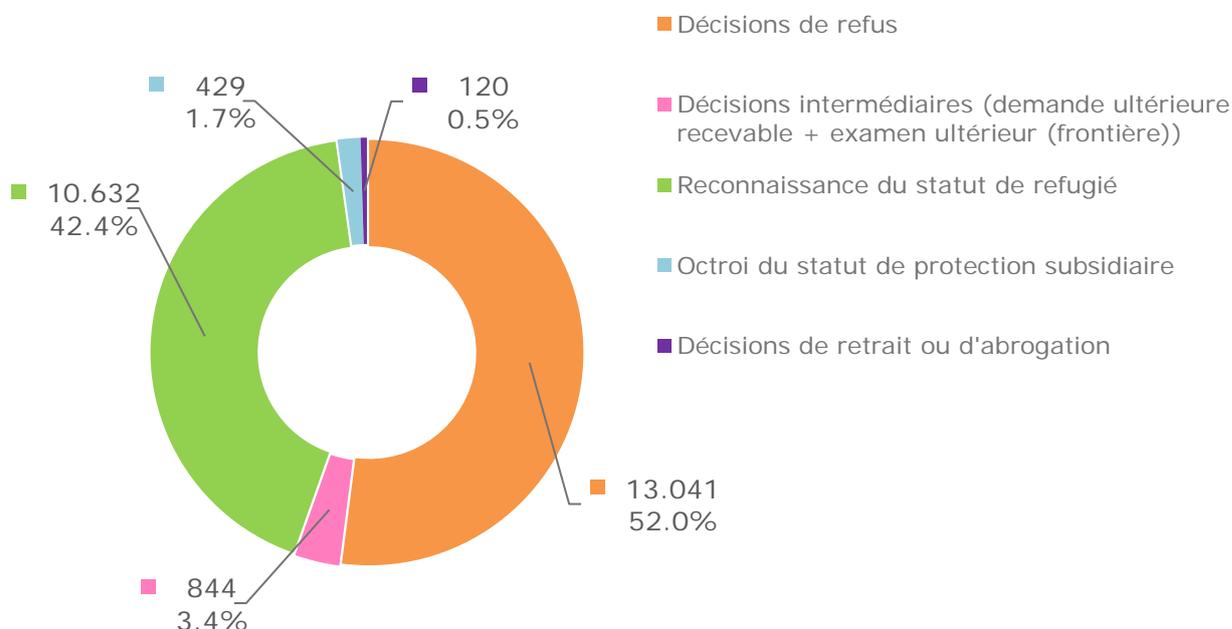
Par ailleurs, le nombre de **décisions d'irrecevabilité**, principalement pour des demandes ultérieures et des demandes de personnes bénéficiant déjà d'un statut de protection dans un autre État membre, est resté **particulièrement élevé**. En 2022, leur part s'élevait à 17%. Ces dossiers doivent être traités en priorité. Si l'on ne prend pas en considération les décisions d'irrecevabilité, le taux de protection s'élève à **52,9%**.



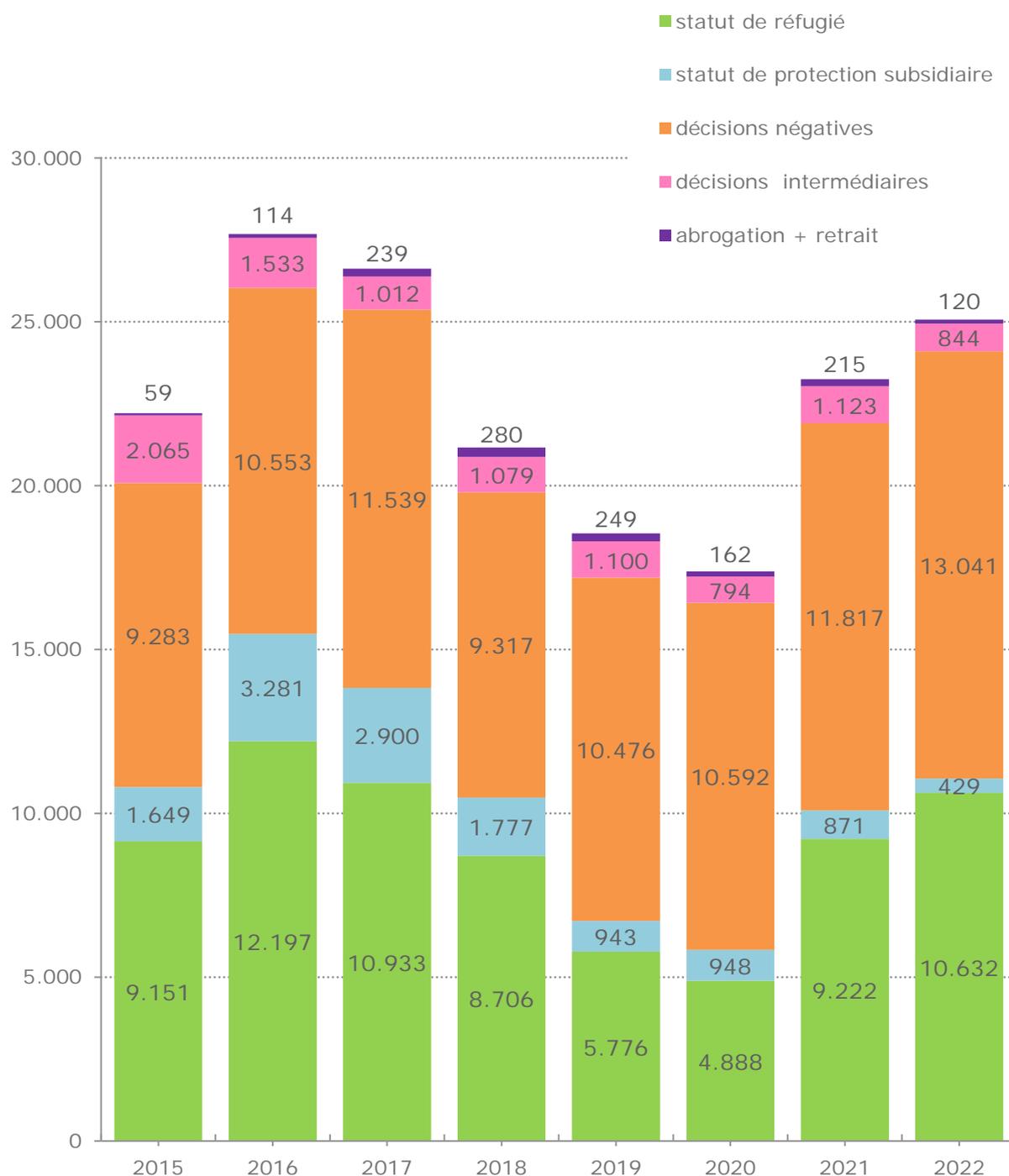
**Graphique 13 :** Évolution du taux de protection au CGRA (dossiers) / 2015-2022 - source CGRA.



**Graphique 14 :** Type de décisions du CGRA CGVS (personnes) / 2022 - source CGRA.



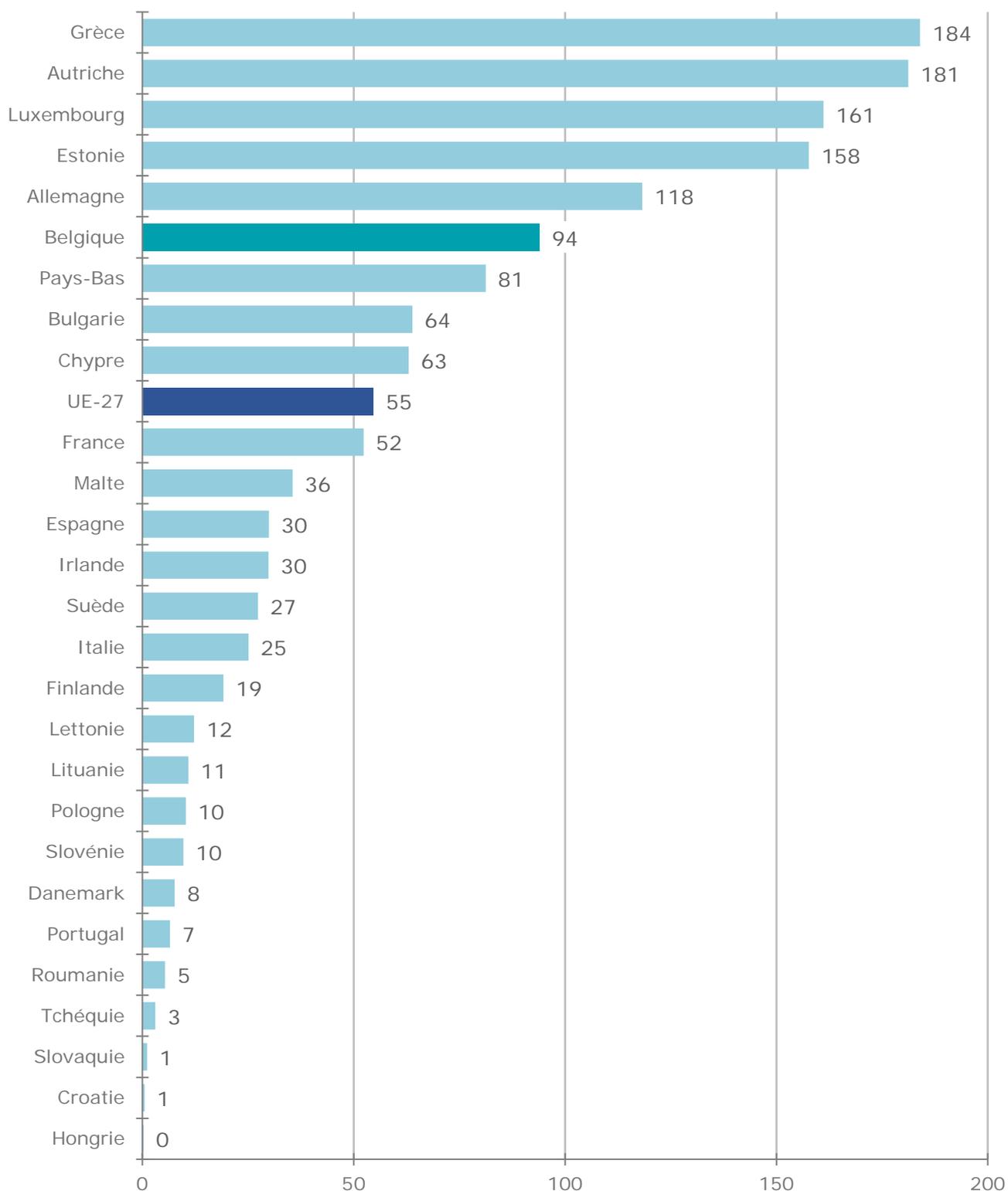
**Graphique 15** : Évolution du type de décisions du CGRA (personnes) / 2015-2022 - source CGRA.



En proportion de la population, c'est la Grèce qui a accordé le plus grand nombre de statuts de protection en 2022. L'Autriche, le Luxembourg, l'Estonie, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, la Bulgarie et Chypre se situent également au-dessus de la moyenne européenne par tête d'habitant durant la période de référence (statut de réfugié ou de protection subsidiaire, à l'exclusion des statuts accordés en appel ou dans le cadre d'une réinstallation).



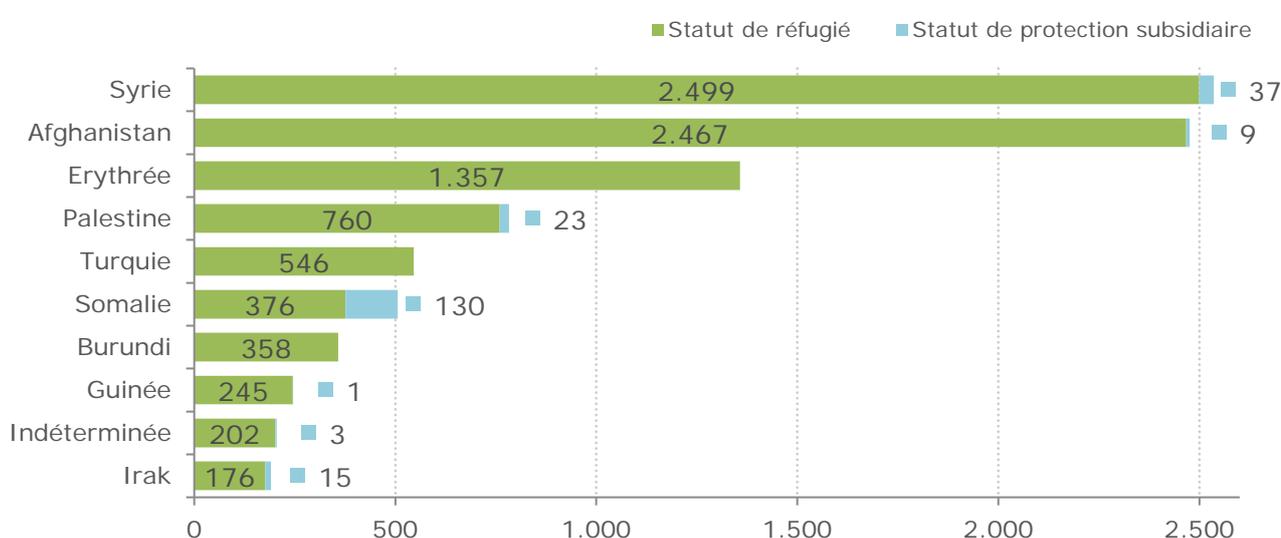
**Graphique 16** : Nombre de demandeurs ayant obtenu le statut de réfugié ou de protection subsidiaire dans l'UE par 100.000 habitants / 2022 – source Eurostat.



## 2.3 Principaux pays d'origine en ce qui concerne l'octroi d'un statut de protection internationale

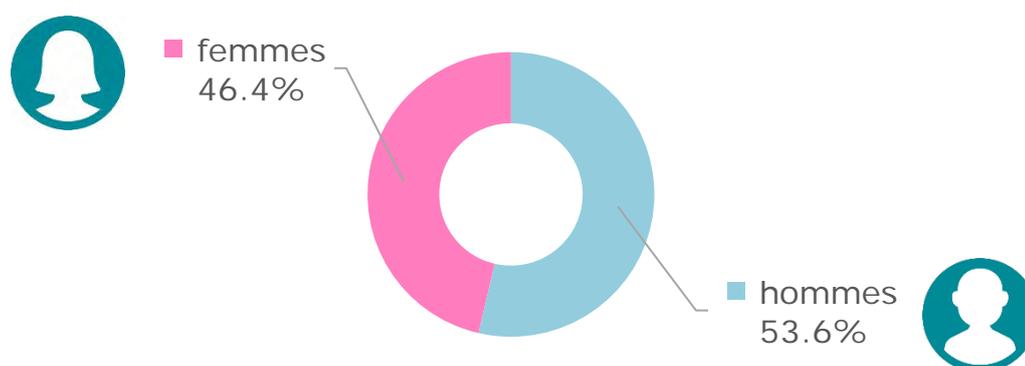
En 2022, le plus grand nombre de statuts de réfugié a été accordé à des Syriens, des Afghans, des Érythréens, des Palestiniens et des Turcs. Le plus grand nombre de statuts de protection subsidiaire a été octroyé en 2022 à des Yéménites, des Somaliens et des Syriens.

**Graphique 17 :** Top 10 des pays d'origine pour les deux statuts de protection au CGRA (personnes) / 2022  
- source CGRA.



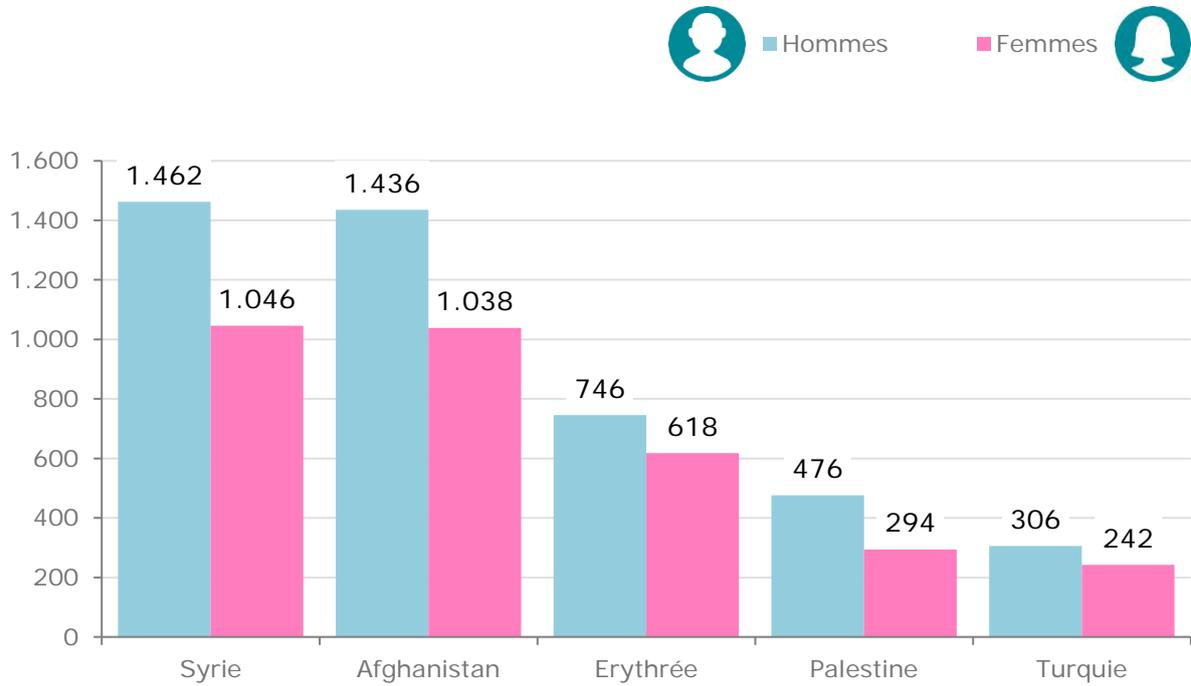
## 2.4 Proportion hommes-femmes en ce qui concerne le statut de protection

**Graphique 18 :** Proportion hommes-femmes concernant la reconnaissance du statut de réfugié / 2022  
- source CGRA.

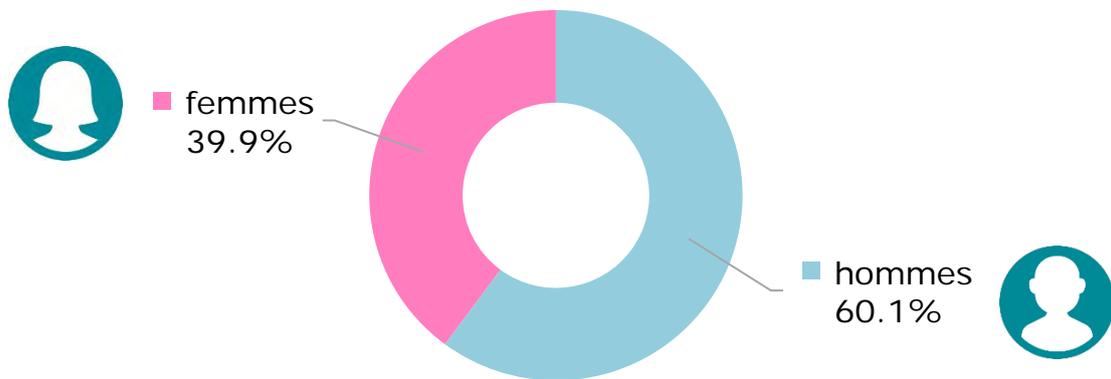




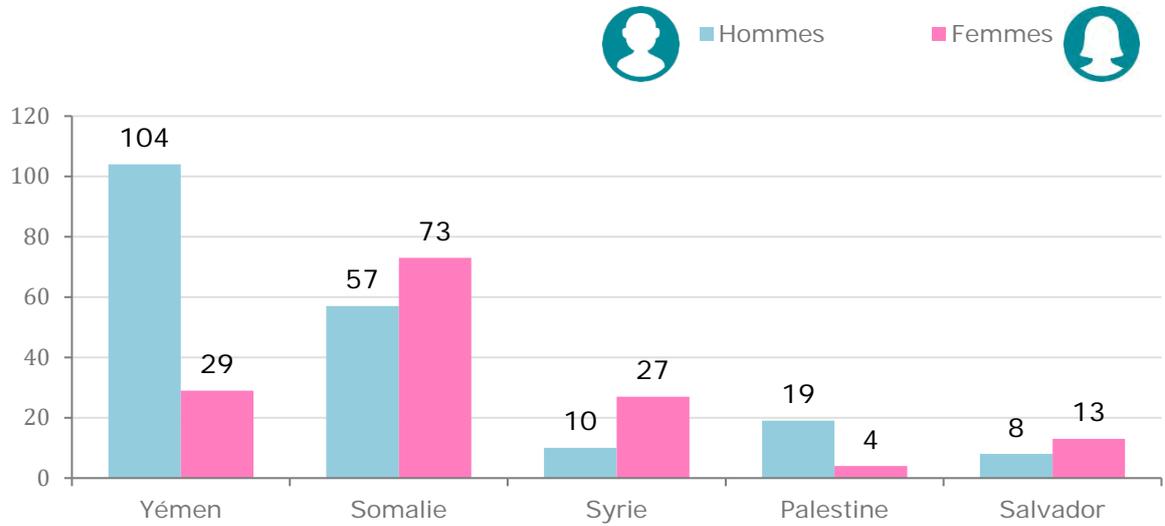
**Graphique 19** : Proportion hommes-femmes pour le top 5 des pays d'origine concernant la reconnaissance du statut de réfugié / 2022 - source CGRA.



**Graphique 20** : Proportion hommes-femmes concernant l'octroi du statut de protection subsidiaire / 2022 - source CGRA.



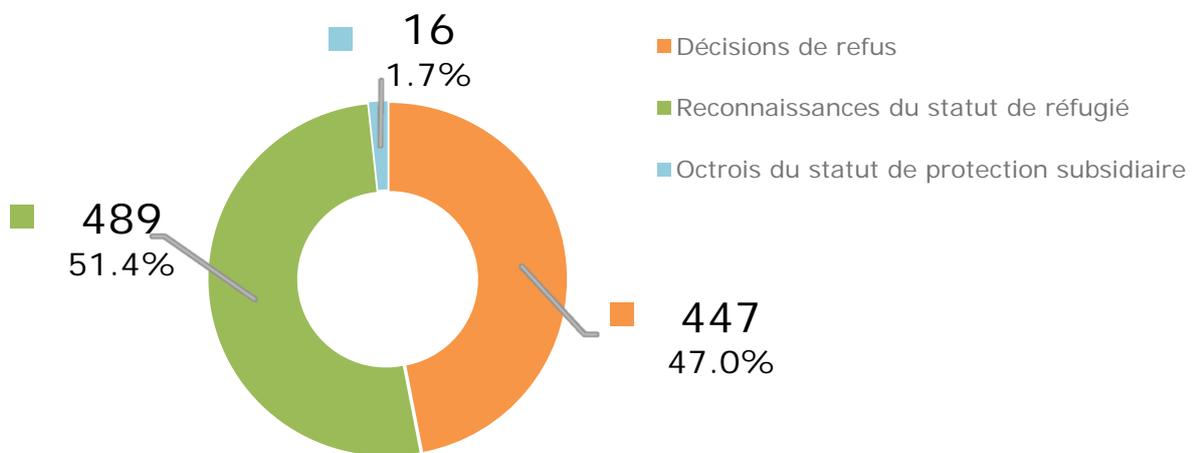
**Graphique 21 :** Proportion hommes-femmes dans le top 5 des pays d'origine concernant l'octroi du statut de protection subsidiaire / 2022 - source CGRA.



## 2.5 Décisions relatives à des mineurs étrangers non accompagnés (MENA)

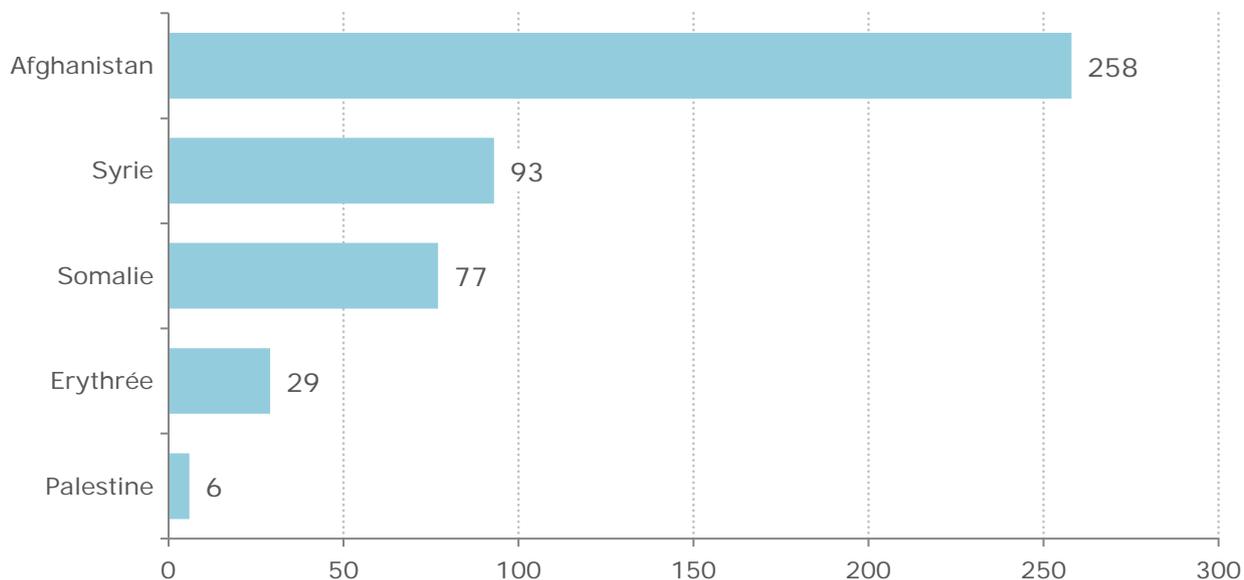
En 2022, le CGRA a pris 952 décisions finales pour des mineurs étrangers non accompagnés qui étaient encore mineurs au moment de la prise de décision. Il s'agit d'une augmentation de 51,6% par rapport à 2021. Le plus grand nombre de statuts de réfugié et de statuts de protection subsidiaire pour ce groupe a été accordé en 2022 à des Afghans, des Syriens et des Somaliens.

**Graphique 22 :** Décisions finales du CGRA concernant les mineurs étrangers non accompagnés encore mineurs au moment de la décision / 2022 - source CGRA.

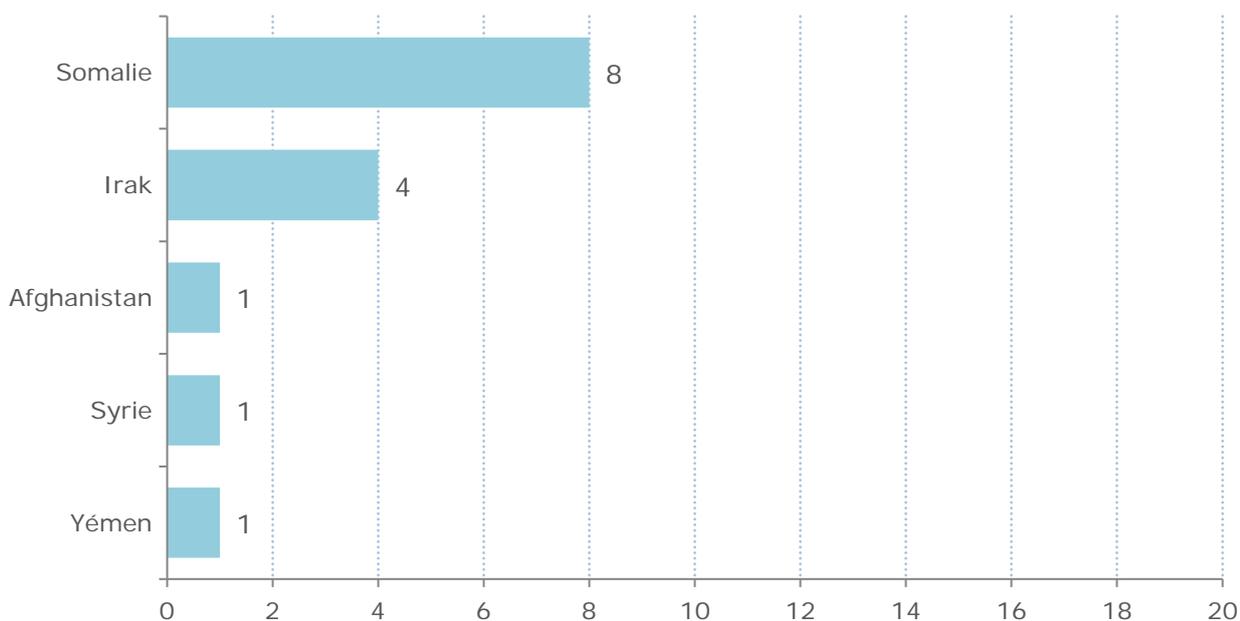




**Graphique 23 :** Top 5 des pays d'origine pour la reconnaissance du statut de réfugié à des mineurs étrangers non accompagnés encore mineurs au moment de la décision / 2022 - source CGRA.



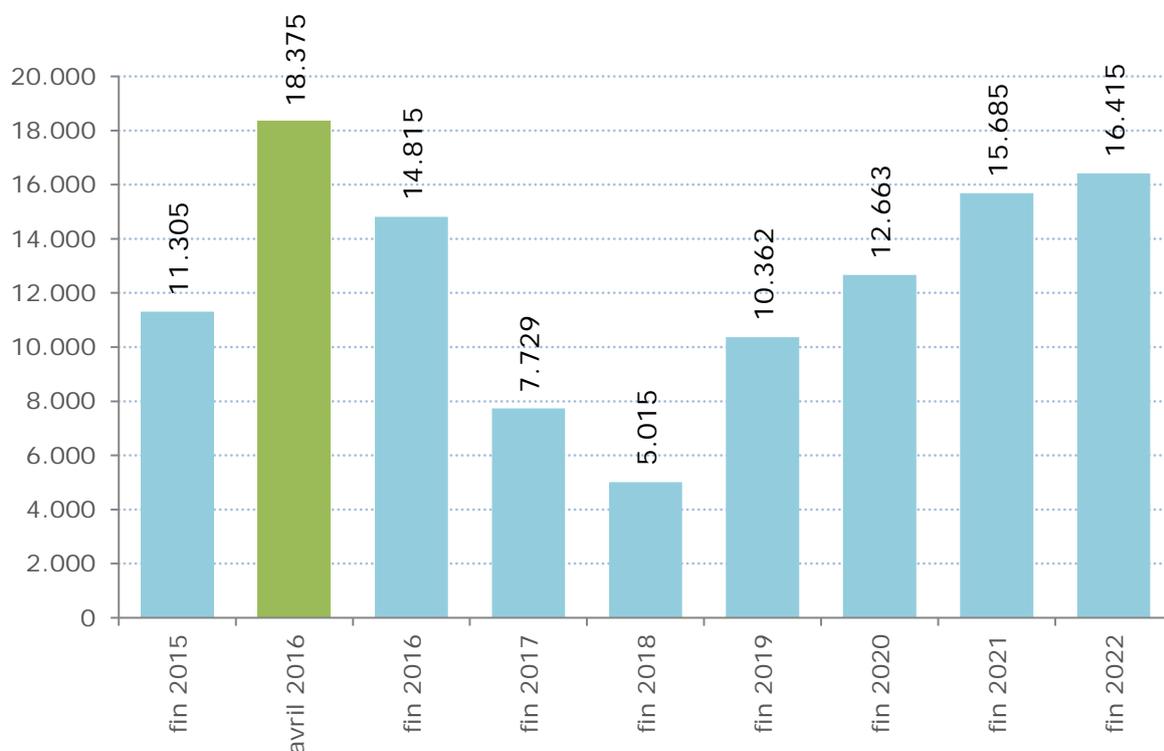
**Graphique 24 :** Top 5 des pays d'origine pour l'octroi du statut de protection subsidiaire à des mineurs étrangers non accompagnés encore mineurs au moment de la décision / 2022 - source CGRA.



### 3 Légère augmentation de la réserve de travail

Malgré un nombre plus élevé de décisions prises en 2021, la forte augmentation de l'afflux a fait passer la réserve de travail (c'est-à-dire le nombre de dossiers pour lesquels le CGRA doit encore prendre une décision) à **16.415** dossiers (19.157 personnes), soit une légère hausse de 4,6%.

Graphique 25 : Évolution de la réserve de travail au CGRA (dossiers) / 2015-2022 - source CGRA.



#### 3.1 Renforcement des effectifs

Au 31 décembre 2022, les effectifs du CGRA s'établissaient à 520 équivalents temps plein, pour un total de 643 collaborateurs. 128 nouveaux collaborateurs sont venus renforcer le CGRA en 2022, dont 94 en tant qu'officiers de protection (OP). La majorité de ces nouveaux collaborateurs (65) ont commencé à travailler au CGRA en décembre 2022. 37 collaborateurs, dont 26 OP, ont par ailleurs quitté le CGRA en 2022.

La formation d'un nombre important de nouvelles recrues demande du temps et des efforts de la part de collaborateurs expérimentés qui servent de coach et de superviseur et



ne peuvent temporairement plus traiter de dossiers. Il en résulte, dans un premier temps, une baisse de l'output. Ce n'est qu'à plus long terme (plusieurs mois) que les renforts se traduisent par une augmentation du nombre de décisions.

## De nouveaux renforts en vue

Le 9 décembre 2022, il a été décidé en Conseil des ministres d'accorder du personnel en renfort au CGRA. Compte tenu de la nécessité de pouvoir engager rapidement de nouveaux collaborateurs au sein des services chargés de l'asile et de la migration, le Conseil des ministres a approuvé le 10 juin 2022 un projet d'arrêté royal fixant les conditions d'engagement par contrat de travail dans certains services publics (Asile et Migration). Le recrutement rapide de nouveaux collaborateurs permet aux instances d'asile d'accélérer la prise de décisions et d'alléger en conséquence la pression sur les structures d'accueil.

Le CGRA a été autorisé à engager 61 nouveaux attachés (niveau A) pour le traitement des dossiers, 15 nouveaux assistants administratifs (niveau C) et 2 collaborateurs affectés aux services centraux. Ces nouvelles recrues entreront en fonction en mai et juin 2023.

La plupart de ces nouveaux collaborateurs sont recrutés sous contrat à durée déterminée. Il s'agit de contrats d'un an renouvelables une seule fois. Pour le CGRA, le défi consiste à remplacer ces contrats par des contrats à durée indéterminée ou par une titularisation. Le CGRA s'investit dans le recrutement et la formation d'un grand nombre de nouvelles recrues et il est donc souhaitable que celles-ci continuent à travailler au CGRA. Autrement, elles représentent un coût plutôt qu'un investissement et l'augmentation de l'output que l'on attend de ce renfort ne peut être garanti.

## 3.2 Actions spéciales

Le CGRA a également mis en place plusieurs actions spéciales qui visent à augmenter l'output.

### Collaboration avec l'OE

Bien que le CGRA soit une instance d'asile indépendante, il est en contact quotidien avec de nombreux partenaires afin d'assurer le bon fonctionnement du régime d'asile. En 2022, le CGRA et l'OE se sont réunis à intervalles réguliers afin de garantir la qualité des échanges d'information et d'améliorer celles-ci là où c'est possible.

### Action Syrie

En concertation avec l'OE, il a en outre été décidé de faire réaliser les interviews de demandeurs syriens par des OP du CGRA dans les locaux de l'OE. Cela concerne un total de douze OP pendant une période d'environ cinq mois (août 2022 – décembre 2022). Ces

OP spécialisés, qui possèdent une très bonne connaissance du pays en question, ont posé des questions très ciblées et ont pu interviewer chacun en moyenne trois ou quatre demandeurs par jour. Cette action a permis d'identifier les dossiers susceptibles d'un traitement accéléré au CGRA, ce qui a permis de diminuer l'arriéré. Sur un total de 691 dossiers transmis par l'OE pendant la période concernée, une décision a pu être rendue dans 633 dossiers sans entretien personnel au CGRA.

À l'issue de cette action, le CGRA a réalisé un questionnaire qui peut servir de fil conducteur aux interviewers de l'OE afin d'obtenir des informations plus précises en amont, ce qui permet de raccourcir la durée de traitement du dossier au CGRA.

## Agrandissement de l'équipe Mineurs

Le CGRA dispose d'une **équipe Mineurs** qui comprend des OP et des superviseurs formés pour interviewer des enfants non accompagnés.

Pour faire face à l'arriéré important dans le traitement des dossiers d'enfants non accompagnés (principalement afghans), l'équipe Mineurs a été refondue en 2022. Outre un renfort administratif, l'équipe s'est **agrandie de 32 OP** spécialement formés pour interviewer des enfants, accompagnés ou non.

En plus d'une formation de base, les OP et superviseurs membres de l'équipe ont également suivi le module EUAA « Interviewing Children », qui traite en détail les particularités d'une interview avec un enfant. Cette formation s'étend sur trois jours de e-learning, suivis de deux jours en face-à-face afin de s'exercer, par des jeux de rôles, aux techniques apprises dans le cadre de l'e-learning. Elle se concentre plus particulièrement sur les stades de développement et le niveau de maturité de l'enfant, les traumatismes, la sensibilisation aux différences culturelles, l'utilisation d'un vocabulaire accessible à l'enfant et les techniques spécifiques d'entretien, le tout en fonction de l'âge de l'enfant. L'entretien d'enfants accompagnés fait en outre l'objet d'une attention particulière. Le CGRA organise également, selon les besoins, des formations sur mesure et des séances d'information sur les enfants, accompagnés ou non.

L'agrandissement de l'équipe Mineurs et le renforcement (administratif) de la cellule Mineurs, qui est chargée du planning des entretiens personnels, a permis de **porter le nombre d'entretiens de mineurs d'environ 75 à environ 200 entretiens par mois**. De ce fait, le délai de traitement pour l'entretien des mineurs non accompagnés afghans – qui sont les plus nombreux dans cette catégorie – est passé de 15 mois en août 2022 à environ 5 mois fin 2022.

## Traitement accéléré de certains dossiers

Le cas échéant, le CGRA a traité certains dossiers de manière accélérée en planifiant davantage d'entretiens par partie de journée, voire en décidant sur dossier. Cette dernière option n'est possible que lorsque le besoin de protection ne fait aucun doute au vu des éléments et des pièces du dossier.



## 4 Le trajet de formation

En 2022, le CGRA a accueilli 128 nouveaux collaborateurs, dont 94 OP. Pour se préparer à leur nouvelle fonction, les OP suivent une formation théorique intensive de six semaines suivie d'une formation pratique sur le tas et de leur intégration. Lors de cette première période de six semaines, ils se familiarisent avec le cadre juridique, suivent des formations sur les pays qu'ils seront amenés à traiter et apprennent des techniques d'interview. La formation sur l'inclusion est toujours donnée en premier, avec explication des principes de base. La motivation des décisions et la manière de traiter les dossiers qui contiennent des éléments liés au genre reçoivent également l'attention nécessaire.

L'arrivée d'un grand nombre de nouveaux collaborateurs exerce une pression non négligeable sur les OP et superviseurs déjà présents. Le temps passé à former de nouveaux collègues ne peut être consacré au traitement des dossiers. Une réflexion a donc été lancée en 2022 afin de créer au sein du CGRA une structure de formation spécifique pour les nouveaux collaborateurs. Cet exercice débouchera en 2023 sur la création d'une cellule Formation.

### 4.1 Interview : Propos d'un formateur

Lennert nous en dit plus sur son rôle de formateur et sur les aptitudes qui font un bon OP.



Lennert lors d'une formation.

#### Concrètement, quel est le contenu de la formation sur l'inclusion ?

Pendant la formation sur l'inclusion, la notion juridique de protection internationale est abordée et les critères utilisés pour accorder le statut de réfugié ou de protection subsidiaire sont explicités. Les nouveaux OP suivent d'abord un module de formation en ligne qui a été élaboré par l'EUAA (Agence de l'Union européenne pour l'asile). Les formateurs ont accès aux résultats. Il ne s'agit pas d'effectuer un contrôle, mais ces résultats fonctionnent comme une sorte de baromètre pour nous. Lorsqu'on constate qu'une

majorité d'étudiants obtient des scores plus faibles sur certains sujets, on pourra y consacrer plus de temps. Après la partie théorique, une réunion physique a lieu pour revoir rapidement la théorie avant de passer à des exercices en petits groupes. Je constate à chaque fois que le fait de faire des exercices dans un cadre sécurisant apporte un certain calme aux nouveaux OP.

### Comment es-tu devenu formateur ?

Je me suis rendu compte que j'aimais bien répondre aux questions posées par de nouveaux collègues et qu'ils n'avaient pas peur de m'approcher. Il y a cinq ans, quand j'ai suivi la formation sur l'inclusion, c'était une expérience à la fois intense et agréable. Lorsqu'un appel à candidatures a été lancé en interne, je n'ai pas hésité longtemps.

### Faut-il suivre une formation spécifique pour devenir formateur ?

Il faut tout d'abord suivre de nouveau la formation de base. Comme celle-ci est organisée par l'EUAA, vous vous retrouvez avec des collègues d'autres pays. Vous apprenez énormément de choses grâce à ce contexte international. Vous suivez ensuite une formation à la didactique et devez donner un cours en guise de test.

---

*Tout d'abord, il faut être curieux et avide d'apprendre. La situation dans les pays d'origine évolue constamment.*

---

### Comment combines-tu ton travail d'OP avec ton rôle de formateur ?

L'atmosphère au CGRA est très collégiale, ce qui peut servir pour demander à un collègue de reprendre une tâche en cas d'urgence. Les formateurs sont presque tous des OP, ce qui est une bonne chose, selon moi. Nous sommes au contact de la réalité. J'essaie toujours d'intégrer de nombreux exemples concrets dans la formation. Inversement, il m'est très utile d'avoir à me rappeler constamment les principes de base et de recevoir des idées de la part de nouveaux collègues.

### Qu'est-ce qui te plaît le plus dans ta fonction de formateur ?

Pour moi, le fait de se tenir devant un groupe m'a sorti un peu de ma zone de confort et ça m'a vraiment permis de me développer sur ce plan-là. C'est passionnant de transmettre à de nouveaux collègues les connaissances acquises au fil des ans. L'inclusion est un sujet qui touche à des notions très abstraites, que je tente d'analyser avec les nouveaux OP à l'aide de ma propre expérience de travail.

### Quelles sont les aptitudes indispensables pour un bon officier de protection ?

Tout d'abord, il faut être curieux et avide d'apprendre. La situation dans les pays d'origine est en évolution constante. Pour un OP, il est indispensable de se tenir au courant. Le CGRA dispose également d'un centre de recherche (le Cedoca) pour vous assister, mais l'OP doit lui-même faire l'effort de suivre l'actualité des pays qu'il traite. Dans l'énorme quantité d'informations qui vous parviennent, il est important de savoir distinguer l'essentiel de l'accessoire. Vous devez également pouvoir faire face à des imprévus. L'entretien personnel ne se déroule pas toujours comme prévu et il est important de garder son calme et de pouvoir changer d'approche. J'incite également les nouveaux OP à utiliser leur esprit critique. Osez poser les questions qu'il faut pour obtenir toutes les informations nécessaires.

### Pour conclure, quel est le conseil en or que tu donnerais à un nouvel OP ?

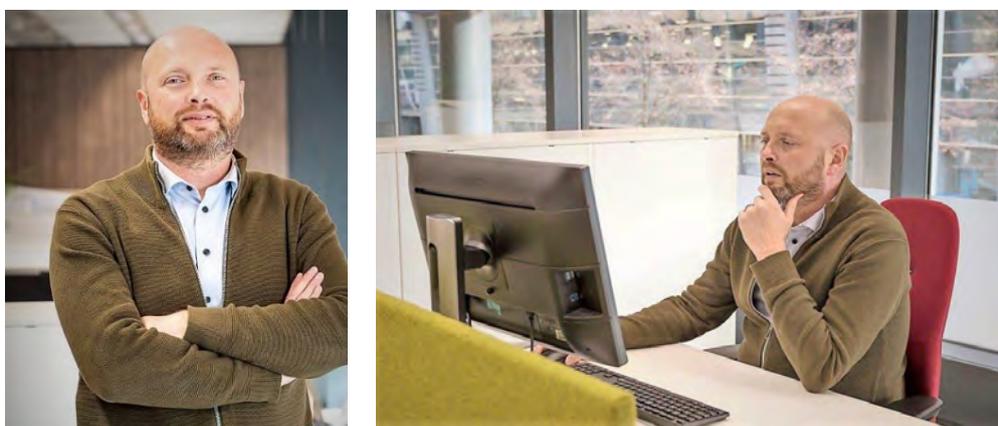
Osez poser des questions aux collègues. Il y a au CGRA des personnes qui disposent d'une énorme expertise et qui la partagent volontiers. Ne croyez pas, en tant qu'OP débutant, que vous avez d'emblée réponse à tout. Comme pour beaucoup de choses dans la vie, ce métier suppose un processus d'apprentissage et le CGRA offre tout l'espace qu'il faut. ●



## 5 Un survol de l'année

### Janvier

Christophe Hessels prend ses fonctions de **commissaire adjoint néerlandophone**. Pour Christophe, c'est un retour au bercail. Avant de rejoindre l'EASO (à présent : EUAA), où il a travaillé une dizaine d'années et participé à l'élaboration d'un régime d'asile européen commun, il avait déjà travaillé au CGRA. De 2007 à 2011, il a traité des dossiers afghans en tant qu'OP, puis intégré notre service de recherche, le Cedoca, où il a suivi en tant que chercheur la situation en Afghanistan et au Pakistan.



Christophe Hessels, commissaire adjoint néerlandophone.

Toujours en janvier, l'**Agence de l'Union européenne pour l'asile (EUAA) voit officiellement le jour**. Cette agence succède à l'EASO, dont elle reprend le mandat. Elle sera également renforcée dans de nombreux domaines. (<https://euaa.europa.eu/>).



© EUAA.

## Février

Outre la qualité et l'efficacité, le CGRA consacre également une attention particulière au thème du **bien-être**. Dans le cadre des deux premiers piliers de la politique en matière de bien-être, tous les collaborateurs ont suivi entre février et mai une formation de base sur le stress et l'attention portée à soi-même.

## Mars

Le **site web** [www.asyluminbelgium.be](http://www.asyluminbelgium.be) souffle sa première bougie. Ce site a été créé par le CGRA pour donner **aux demandeurs de protection internationale des informations exactes sur la procédure d'asile**. Ce site est proposé en neuf langues et structuré autour de quatre vidéos qui passent en revue l'intégralité de la procédure d'asile.



L'Office des étrangers accorde une **protection temporaire** aux **Ukrainiens** qui ont fui leur pays après l'invasion russe. Bien qu'ils conservent le droit d'introduire une demande de protection internationale, l'examen de leur demande éventuelle est suspendu tant que le statut de protection temporaire reste en vigueur.



Drapeau ukrainien en écusson sur un uniforme militaire.

© Алесь Усцінаў sur Pexels.com.



Le CGRA avait décidé en août 2021, **après la prise de pouvoir par les Talibans**, de suspendre partiellement et temporairement le traitement des demandes d'Afghans. Le statut de réfugié continuait à être accordé aux Afghans qui risquaient des persécutions. **En mars 2022, il a été mis fin à la suspension de l'examen de la protection subsidiaire**, le CGRA disposant de nouveau de suffisamment d'informations sur la situation (sécuritaire) en Afghanistan. En outre, le CGRA a pris davantage de décisions sur dossier, donc sans entretien personnel au CGRA, pour des profils afghans qui éprouvaient indéniablement un besoin de protection (ex. : femmes afghanes), à condition, bien sûr, que le dossier ne contienne aucun élément susceptible de justifier une exclusion du statut. En 2022, 45% de décisions de reconnaissance au bénéfice d'Afghans ont été prises sans organiser d'entretien personnel.



© Pascal Mannaerts.

## Avril

Le CGRA désigne en interne une **Change Manager**, chargé de l'aspect humain du changement au sein de l'organisation. En recourant à la communication, la formation et le dialogue, elle assiste les collaborateurs dans les processus de changement qui s'annoncent, par exemple le dossier électronique actuellement en préparation.

## Juin

Après l'**assouplissement des mesures sanitaires**, le CGRA a réorganisé son accueil et les entretiens personnels. À partir du mois de juin, il y a trois moments de convocation le matin et l'après-midi (8h30, 9h00, 9h30 et 13h00, 13h30, 14h00). Les guichets du service Accueil ont rouvert et ce service peut de nouveau accueillir des visiteurs sans rendez-vous.



Suppression de l'obligation de port du masque et fin progressive des mesures anti-Covid.

Les guichets sont ouverts **de 10h à 11h30 et de 14h30 à 15h30**. Pour des questions d'organisation pratique, ces heures ne coïncident pas avec les heures de convocation à l'entretien personnel.



Nicole de Moor, nouvelle secrétaire d'État à l'Asile & la Migration, avec à l'arrière-plan Sophie Van Balberghe, à l'époque commissaire adjointe.

**Nicole de Moor**, qui a autrefois travaillé au CGRA en tant qu'OP, devient la **nouvelle secrétaire d'État à l'Asile et la Migration**.

Le vendredi 24 juin, le Conseil des ministres a renouvelé le **mandat de Sophie Van Balberghe** en tant que **commissaire adjointe francophone** au CGRA. Son mandat est renouvelé pour une période de 5 ans, jusqu'au 31 juillet 2027. Il s'agit du troisième mandat de Sophie Van Balberghe, qui exerce depuis le 1<sup>er</sup> août 2012 la fonction de **commissaire adjointe** aux réfugiés et aux apatrides.

Le cabinet Capgemini rend son rapport d'audit des instances d'asile et de la migration. Cet audit, commandé par le secrétaire d'État à l'Asile et la Migration, visait à optimiser le fonctionnement des différents services impliqués dans l'asile et la migration et à améliorer leur collaboration mutuelle.



## Octobre

Une modification de l'AR du 11 juillet 2003 fixant la procédure devant le CGRA entre en vigueur en septembre. Cette modification autorise explicitement le CGRA à organiser des **entretiens par visioconférence** avec des demandeurs de protection internationale. Plusieurs organisations introduisent un référé en extrême urgence contre cette décision, recours rejeté par un arrêt du Conseil d'État en date du 3 octobre. L'AR est confirmé et le CGRA reprend les entretiens par visioconférence avec des demandeurs en centre fermé. Cette méthode avait déjà été largement utilisée par le CGRA de 2017 à 2020.

## Novembre

Le **CGRA tourne définitivement la page du Covid**. À l'occasion de l'AR sur le télétravail, récemment amendé, le CGRA a adapté ses règles internes relatives à la flexibilité du travail. Ces règles reposent sur la confiance et le soutien, ainsi que sur la responsabilisation et la manière de gérer l'autonomie.



Le **Code de déontologie** des traducteurs et interprètes, qui définit les droits et devoirs de nos traducteurs-interprètes et sert de repère pour la communication entre le demandeur et les collaborateurs, a été [révisé](#) en profondeur.

## Décembre

La **New Media Unit** (NMU) du Cedoca effectue des recherches spécialisées en soutien aux différents services du CGRA. Par le biais de l'OSINT (open source intelligence), elle analyse des données accessibles publiquement sur les réseaux sociaux et via les moteurs de recherche. Six nouveaux collaborateurs sont venus renforcer la NMU en décembre.

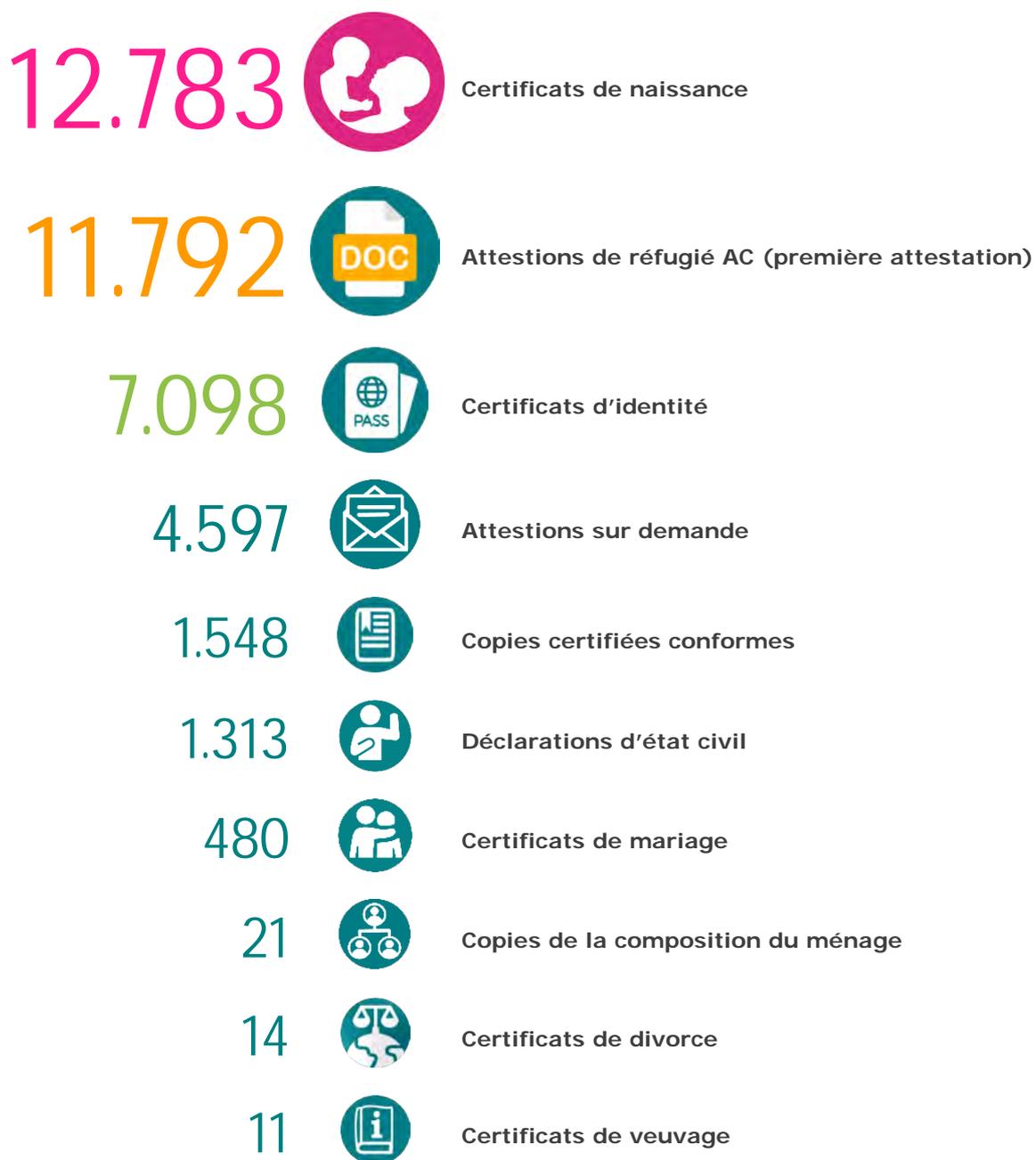
Nombre d'entretiens  
personnels en 2022 :



14.987



## Documents délivrés par le Helpdesk réfugiés reconnus et apatrides :



## Chiffres clé du service des interprètes :

Nombre de pages traduites **15.757**

Nombre d'entretiens avec interprète **12.965**

Nombre de dossiers pour lesquels une traduction a été demandée **3.560**

Nombre d'interprètes qui sont intervenus **224**

Nombre de langues source **92**

### 10 langues source les plus demandées traduction

1. Arabe
2. Pashto
3. Espagnol
4. Farsi/Persan
5. Dari
6. Grec
7. Russe
8. Turc
9. Arménien
10. Albanais

### 10 langues source les plus demandées interprétation

1. Arabe
2. Pashto
3. Dari
4. Géorgien
5. Espagnol
6. Peul
7. Somali
8. Turc
9. Kurde
10. Albanais



## 6 Coup de projecteur : les missions fact-finding du Cedoca

En tant que centre de recherche du CGRA, le Cedoca collecte des informations sur les pays d'origine des demandeurs de protection internationale, ce qu'on appelle la COI (Country of Origin Information). Ces informations aident les OP dans la prise de décisions. Les chercheurs du Cedoca entretiennent des contacts avec des partenaires belges et internationaux. Ils effectuent également des missions fact-finding (FFM), qui sont financées par le Fonds asile, migration et intégration de l'UE (FAMI).

En raison de la pandémie de Covid-19, l'organisation de ces missions représentait un réel défi ces deux dernières années, mais en 2022, des missions ont été effectuées en Turquie, en Géorgie, en Guinée, en Côte d'Ivoire, au Soudan, en Israël, en Palestine et en Jordanie. Les OP avaient fait savoir qu'ils avaient besoin d'informations supplémentaires pour traiter les demandes de ressortissants de ces pays, qui représentent une part très élevée des dossiers. En se rendant sur place, les chercheurs ont une meilleure vue sur la situation dans le pays en question. Une telle mission permet également de renforcer leur réseau de personnes de contacts, qui, soit dit en passant, ne sont pas rémunérées pour les informations qu'elles fournissent.

### **FFM Israël Palestine Jordanie**

À la fin de novembre 2022, deux chercheurs du Cedoca, Cécile et Joris, ont passé sept jours en Palestine, Israël et la Jordanie. Pas moins de 2.802 Palestiniens ont introduit une demande de protection internationale en Belgique en 2022, ce qui place la Palestine en troisième position parmi les pays d'origine des demandeurs.

La mission a débuté dans la bande de Gaza par une visite à l'UNRWA (*United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees*). Des contacts ont également été établis avec des représentants de plusieurs organisations palestiniennes de défense des droits humains, telles que le PCHR (*Palestinian Centre for Human Rights*), l'OHCHR (*Office of the High Commissioner for Human Rights*) et l'ICHR (*Independent Commission for Human Rights*). Ces rencontres ont permis à Cécile et à Joris d'avoir une idée plus précise des profils exposés à un risque de persécution.

---

*« Les rencontres avec des militants des droits humains nous ont aidés à clarifier certains sujets et à se faire une image plus nuancée et équilibrée des faits sur place »*

---

## FFM Géorgie

Lore, chercheuse au Cedoca, et Dorien, OP, ont représenté le CGRA en octobre 2022 lors d'une mission fact-finding en Géorgie, pays d'origine d'un nombre très élevé de demandeurs : 1.026 personnes en 2022, ce qui le place en septième position dans le top 10 des pays d'origine. Cette mission avait pour but de cerner les raisons qui poussent les Géorgiens à quitter leur pays. Un nombre important de demandeurs géorgiens invoquent leur orientation sexuelle comme motif de fuite. La mission a permis d'en savoir plus sur la situation de la communauté LGBTQI+ en Géorgie, mais également sur les profils politiques d'un niveau peu élevé, les journalistes et les femmes victimes de violences domestiques.

Quatre ou cinq rencontres étaient programmées chaque jour, notamment avec des instances européennes, des ONG de défense des droits humains, des représentants du Bureau du Médiateur géorgien et des représentants du département des droits humains au sein du ministère géorgien de l'Intérieur.

---

*« À l'issue de cette mission, nous constatons que le lien de confiance avec notre réseau de contacts s'est consolidé et que l'échange d'informations s'en trouve facilité. »*

---

## 7 Le volet international

### 7.1 Coup de projecteur sur l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (EUAA)

Une nouvelle agence européenne, l'**Agence de l'Union européenne pour l'asile** (EUAA / AUEA) est opérationnelle depuis le 19 janvier 2022. Cette agence remplace le **Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)**. Cette agence, établie à Malte, est un chaînon indispensable dans la réalisation d'un Régime d'asile européen commun. Elle favorise la coopération pratique entre États membres dans le domaine de l'asile, aide les États membres à remplir leurs obligations et propose un appui opérationnel et technique aux États membres soumis à une forte pression migratoire. Cette agence a été refondue dans le cadre du Pacte européen sur la migration et l'asile, étant donné que le mandat de l'EASO s'est avéré trop limité. Il ne permettait pas de répondre aux demandes croissantes des États membres qui souhaitent obtenir un soutien opérationnel. Parmi les nouveautés les plus importantes :

- la constitution d'une **réserve de 500 experts** en matière d'asile qui peuvent être mobilisés rapidement par l'EUAA pour venir en appui à un État membre ;



- l'étoffement du **programme de formation** destiné aux fonctionnaires de l'asile ;
- l'importance croissante des **guides pratiques, recommandations, outils et analyses** développés pour soutenir les instances nationales en charge de l'asile et de l'accueil.

Parmi les nouvelles attributions de l'agence, il y a la **surveillance** des États membres en ce qui concerne l'exécution opérationnelle et technique de leurs obligations à l'égard de l'UE. En cas de défaillances dans un État membre, l'EUAA proposera le **soutien** nécessaire. L'EUAA a élaboré un programme de transition pour intégrer progressivement ses nouvelles attributions.

## Le rôle du CGRA dans l'EUAA

Depuis des années, le CGRA a fortement contribué au soutien des activités de l'agence. D'une part, le **commissaire général représente la Belgique au sein du conseil d'administration** et participe donc à la définition des orientations et des priorités de l'agence. D'autre part, de nombreux **collaborateurs du CGRA** participent à un large éventail d'**activités et de projets de l'EUAA**, par exemple des réseaux de partage de la COI (informations sur les pays d'origine), l'exclusion, la vulnérabilité, la formation et les processus de l'asile.

L'un des points ayant gagné en importance dans le mandat de l'EUAA est l'élaboration de **guides pratiques, de recommandations, d'outils et d'analyses** pour aider les instances d'asile dans l'exécution de leurs missions quotidiennes. Le CGRA a notamment participé à l'élaboration de guides pratiques autour des thématiques suivantes :

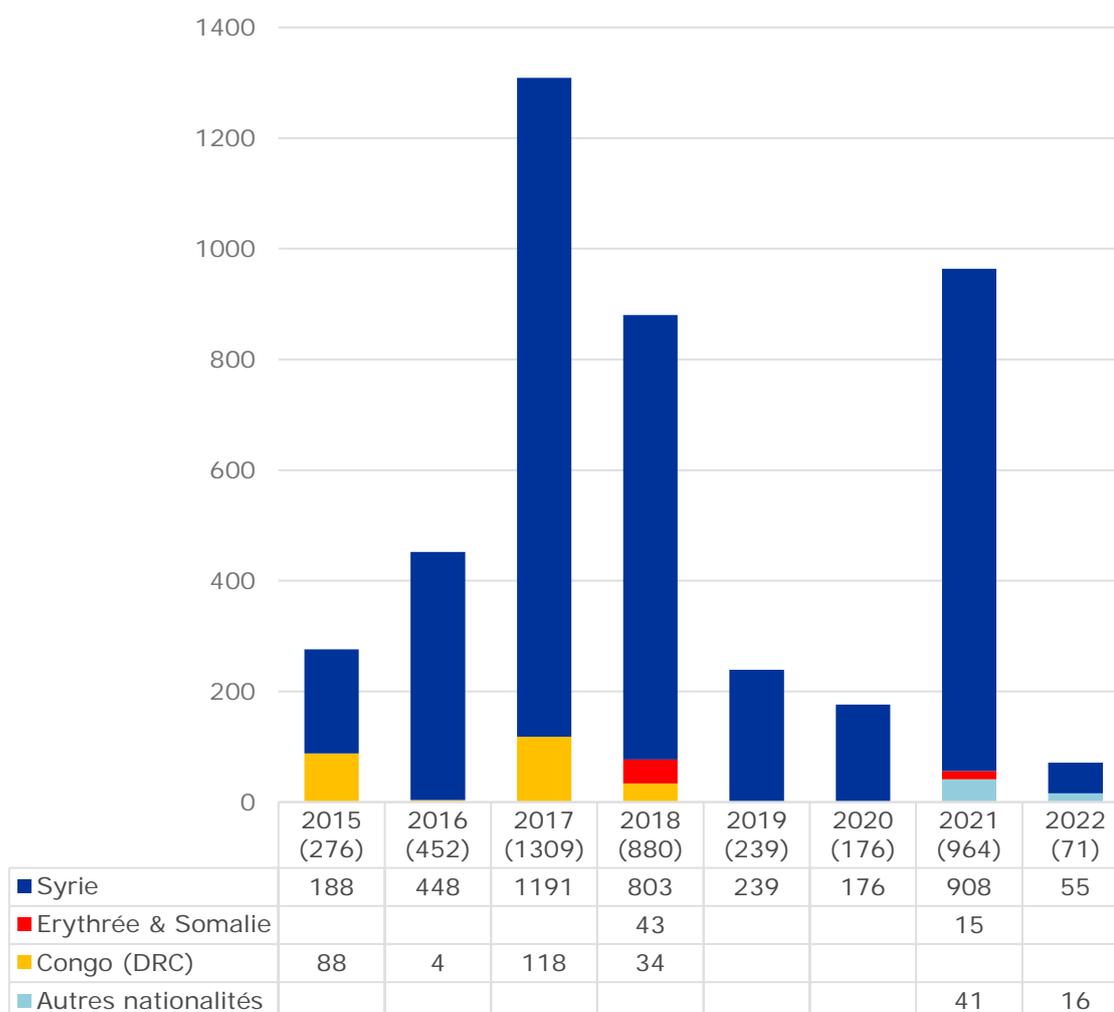
- les interprètes dans la procédure d'asile ;
- l'évaluation des pièces justificatives dans le processus de l'asile ;
- l'évaluation des demandes basées sur des motifs religieux.

Un autre point important est l'élaboration de directives uniformes pour le traitement des demandes de protection internationale venant d'un pays donné, ce que l'on appelle la **Country Guidance**. Le processus de Country Guidance a été lancé par l'EASO/EUAA au vu des différences importantes qui existent entre États membres en ce qui concerne l'examen des demandes. Sur la base de rapports COI réalisés en commun, l'EUAA réalise, en étroite collaboration avec les États membres, une analyse commune de la situation, ce qui permet de rédiger des directives spécifiques pour l'examen de ces demandes. Ces directives jouent un rôle de plus en plus important car les États membres sont tenus d'en tenir compte en vertu de la réglementation de l'UE, et les instances de recours reconnaissent également l'intérêt de ces directives communes. L'EUAA a déjà développé ce type de Country Guidance pour l'Afghanistan, la Syrie, l'Irak, la Somalie et le Nigeria. La politique du CGRA concernant l'examen des demandes en provenance de ces pays est conforme à ces directives. Le CGRA soutient le développement de ces outils et croit fermement qu'ils permettront une convergence croissante des pratiques des États membres en matière d'asile.

## 7.2 Réinstallation

Dans le cadre du programme européen de réinstallation, la Belgique s'est engagée en 2022 à réinstaller 1.250 réfugiés sur son territoire. Ce programme prévoit une assistance financière de 10.000 euros par réfugié réinstallé, à travers le FAMI, le Fonds asile, migration et intégration de l'UE. L'afflux constant d'un nombre très élevé de demandeurs de protection internationale en Belgique a eu un impact important sur la mise en œuvre du programme de réinstallation. L'accueil ne pouvait plus être garanti, ce qui a conduit à l'arrêt du programme de réinstallation. Le CGRA n'a organisé aucune mission de sélection en 2022. Il a finalement été possible d'organiser en 2022 71 arrivées en vue d'une réinstallation : 55 réfugiés syriens en provenance de Jordanie, d'Égypte et du Liban, 8 réfugiés soudanais en provenance d'Égypte qui avaient déjà été sélectionnés en 2021, et 8 réfugiés proposés par l'UNHCR parce qu'ils se trouvaient en situation de détresse.

**Graphique 26** : Réinstallations en Belgique / 2015-2022 - source CGRA





## 7.3 Corridor humanitaire

En décembre 2021, le secrétaire d'État à l'Asile et la Migration a signé avec la communauté de Sant'Egidio une déclaration d'intention visant à ouvrir un corridor humanitaire dans la période 2022-2024. Ce corridor devrait permettre à 250 réfugiés vulnérables d'arriver légalement et en toute sécurité en Belgique. Dans le cadre de ce projet, le CGRA doit formuler à l'attention du secrétaire d'État un avis concernant la protection internationale pour chaque personne proposée par la communauté de Sant'Egidio. Le secrétaire d'État prend ensuite une décision d'autorisation d'entrée sur le territoire. Un premier groupe de 26 réfugiés syriens du Liban est arrivé en Belgique en novembre 2022 via ce corridor humanitaire.

# 8 HRM : le bien-être du personnel au CGRA

## 8.1 Bien-être psychosocial au travail

Les collaborateurs du CGRA exercent une mission qui peut entraîner des risques psychosociaux. La thématique du bien-être bénéficie donc d'une attention maximale au CGRA. Le bien-être psychosocial au travail s'est concrétisé autour de **cinq piliers** pour la période 2020-2025 :

- faire du bien-être un sujet dont on peut discuter librement
- le stress
- la collégialité et le travail en équipe
- le contenu du travail et les conditions de travail
- la fierté et le lien

En 2022, c'est surtout le deuxième pilier, le stress, qui a été abordé, à travers des formations et en intervision. Le stress lié au travail est une préoccupation constante au sein du CGRA, principalement, mais pas uniquement, à cause de la spécificité et de la nature du travail. Tous les collaborateurs ont suivi une formation sur le bien-être au travail et une séance d'information sur le stress vicariant (c.-à-d. créé par l'impact des récits des demandeurs) a été organisée.

L'organisation de groupes d'intervision pour les OP et les superviseurs s'est poursuivie et un cycle de trois séances d'intervision a été intégré dans le trajet de formation des nouveaux OP. Un groupe d'intervision a également été créé au sein du service juridique.

Le CGRA a également consacré une attention particulière au leadership, à l'innovation, à la communication, à la transparence et à l'implication dans le travail. Une enquête sur les risques psychosociaux a également été réalisée au sein du SPF Intérieur en collaboration

avec Empreva. Les résultats de l'enquête nous ont permis de lancer des actions ciblées et d'apporter en 2023 les correctifs nécessaires à la politique en matière de bien-être.

## 8.2 Personnel

En 2022, 128 personnes ont été recrutées en renfort au CGRA. Un peu plus de la moitié d'entre elles ont rejoint l'organisation en décembre 2022. D'autre part, 37 personnes ont quitté le CGRA en 2022.

**Tableau 2 :** Personnel effectivement opérationnel au CGRA, en ETP (équivalent temps plein) : évolution depuis le 31 décembre 2018 - source CGRA.

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Niveau A	281,48	327,3	367,39	354,67	394,97
Autres niveaux	89,89	103,7	103,9	107,6	125,1
<b>Total</b>	<b>371,31</b>	<b>431</b>	<b>471,29</b>	<b>462,27</b>	<b>520,07</b>

**Tableau 3 :** Nombre de membres du personnel recrutés en 2022 - source CGRA.

	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022
Niveau A	99
Autres niveaux	29
<b>Total</b>	<b>128</b>

**Tableau 4 :** Nombre de membres du personnel qui ont quitté le CGRA en 2022 – source CGRA.

	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022
Niveau A	30
Autres niveaux	7
<b>Total</b>	<b>37</b>

## 9 Budget

En ce qui concerne les moyens de fonctionnement, le CGRA a enregistré un **excédent budgétaire** en 2022. Cela s'explique surtout par le fait que les dépenses liées au développement du dossier



électronique (e-Dossier) étaient très réduites et connaîtront une forte augmentation à partir de 2023 seulement.

**Tableau 5** : Dépenses du CGRA (crédits de liquidation réalisés) en 2022 - source SPF Intérieur.

<b>Personnel</b>	
Personnel statutaire	€ 27.295.784
personnel contractuel	€ 6.997.925
<b>Fonctionnement général</b>	
Frais de fonctionnement généraux	€ 5.075.555
Frais de fonctionnement pour l'ICT	€ 384.500
Dépenses forfaitaires (télétravail)	€ 175.700
<b>Investissements</b>	
Dépenses d'investissement générales	€ 38.583
Dépenses d'investissement pour l'ICT	€ 257.220
<b>Total des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'investissement</b>	<b>€ 40.225.267</b>

Le budget disponible (€44.401.000) a été dépensé à 90,60%.





Commissariat général aux  
réfugiés et aux apatrides

Rue Ernest Blerot 39  
1070 BRUXELLES  
Belgique



02 205 51 11



[cgra.info@ibz.fgov.be](mailto:cgra.info@ibz.fgov.be)



[www.cgra.be](http://www.cgra.be)



[www.asyluminbelgium.be](http://www.asyluminbelgium.be)



[www.facebook.com/Cgra.Cgvs](https://www.facebook.com/Cgra.Cgvs)



[https://twitter.com/CGVS\\_CGRA](https://twitter.com/CGVS_CGRA)



<https://be.linkedin.com/company/cgvs-cgra-official>



[www.cgra.be](http://www.cgra.be)



[www.asyluminbelgium.be](http://www.asyluminbelgium.be)